

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISELLE GALICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 octobre 1999, à 19 h 30
Hôtel Le Président
3535. rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1999 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| LE PRÉSIDENT: | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES: | |
| CORPORATION DES RIVERAINS DU LAC MIROIR: | |
| DENIS GOSSELIN | 1 |
| ASSOCIATION PROTECTRICE DU LAC D'ARGENT (DUDSWELL): | |
| ANDRÉ GODIN | 14 |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MASSAWIPPI: | |
| MICHEL CLAIROUX, BERNARD LAPOINTE | 25 |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC BROMPTON: | |
| RENÉ PELLETIER | 33 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | 43 |
| L'ASSOCIATION SPORTIVE ET DE BIENVEILLANCE DU LAC DE L'EST: | |
| JACQUES DELISLE, ÉTIENNE TÉTRAULT | 43 |
| CONSTANCE RAMACIÈRE | 57 |
| COMITÉ DE PROTECTION DU MARAIS DE KINGSBURY: | |
| LAURIER BUSQUE | 66 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous. Nous continuons l'audition des mémoires pour la région, ici. Ce soir, on est censé entendre sept mémoires.

10 Je rappelle que la Commission a un mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000 et que nous avons donc fait deux tournées du Québec, une première pour ramasser l'information, permettre aux gens de poser des questions, de constituer le dossier, d'identifier les axes d'un thème qui est gigantesque, bien sûr, permettre aux gens de problématiser le dossier à travers tout l'ensemble des démarches qu'on a faites du mois du mars pratiquement jusqu'à la fin du mois d'août.

15 Et dans la deuxième tournée que nous avons commencée à la fin septembre, nous refaisons une deuxième tournée des régions, cette fois-là pour recevoir les mémoires. Dans ces mémoires, les groupes, les individus essaient d'attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre de points qu'ils jugent essentiels, essaient de suggérer des pistes de cohérence et d'orientation pour la mise en oeuvre d'une politique globale de gestion de l'eau dans 20 l'ensemble de ses constituantes.

25 Pour chaque mémoire, nous vous demandons - normalement, vous nous avez fait parvenir votre mémoire au préalable, nous l'avons lu, nous en avons discuté entre nous - nous vous demandons de le présenter en résumé, assez rapidement, dans une dizaine de minutes. Et ensuite, la Commission posera un certain nombre de questions pour bien comprendre la portée de votre pensée, pour mettre en parallèle un certain nombre d'autres interventions que nous avons pu recevoir, pour vérifier votre volonté la plus claire possible.

30 L'idée n'est pas d'établir une contestation avec vous, mais d'essayer le plus possible de comprendre votre pensée et de lui être fidèle. Ça ne veut pas dire qu'on adhère ou qu'on refuse ce que vous dites, mais il s'agit pour l'essentiel qu'il n'y ait pas de mauvaise communication entre nous et qu'on comprenne, de part et d'autre, le mieux possible ce que vous voulez nous dire.

35 Alors, j'invite d'abord la Corporation des riverains du lac Miroir, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur! Vous êtes monsieur?

M. DENIS GOSELIN :

40 Denis Gosselin.

LE PRÉSIDENT :

Denis Gosselin. Bonsoir!

45

M. DENIS GOSSELIN :

Bonsoir! Je travaille sur l'exécutif de la Corporation des résidants. La Corporation des riverains du lac Miroir comprend à peu près 160 résidants. On est situé dans la Municipalité de Dudswell, dans le haut bassin de la Saint-François. On a une superficie d'à peu près 184 acres du lac, donc 1 mille de long par .4 mille de large, un très petit lac.

Point numéro 1. Je vais y aller point par point dans le mémoire que j'ai présenté. On a une volonté collective d'en arriver à élaborer non seulement une politique, mais d'aller plus loin pour avoir une loi-cadre. Pourquoi? Parce qu'on s'est rendu compte, lors du symposium de 97, que monsieur Forget remarquait qu'il y avait un manque important au Québec d'un lieu, d'un organisme qui permettait de mettre en commun toutes les expertises reliées à l'eau.

Donc, on constate que s'il n'y a pas d'organisme, il risque d'y avoir gaspillage, non-contrôle, méconnaissance des faits par rapport à la distribution et consommation de l'eau. Pourtant l'eau souterraine autant que de surface, pour nous autres, doit faire partie du patrimoine commun protégé par l'État. C'est pour ça qu'une loi-cadre, qui serait votée par l'Assemblée nationale du Québec, aurait les pouvoirs et connaissances nécessaires à une saine gestion du bien public. Elle devrait voir le jour - ce serait notre recommandation - pour orchestrer un peu toutes les instances, administratives, gouvernementales, régionales, municipales et locales, qui touchent de près ou de loin l'usage de l'eau.

Actuellement, il n'y en a pas de politique de l'eau, et même s'il y en avait une, une simple politique, un simple énoncé théorique ne serait pas suffisant pour assurer une cohérence dans les contrôles et usages de l'eau. Et même s'il y avait juste une politique, on calcule que ça aurait trop peu d'emprise sur les pratiques actuelles.

Quelles seraient les avantages d'une loi-cadre? Ça apporterait des règlements et ça donnerait plus de force contraignante par rapport à l'usage qu'on veut en faire. Et de plus, ça compléterait un peu l'ensemble des lois actuelles, qui sont de caractère environnemental, de gestion de ressources, comme la Loi sur la qualité de l'environnement, les forêts, sur les pesticides.

Donc, la recommandation 1 qu'on formule, c'est: voter une loi-cadre sur la gestion de l'eau.

Une loi-cadre qui aurait aussi une optique de développement durable. Donc, on essaie de gérer en pensant à l'avenir, transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. On veut réglementer pour être cohérent par rapport à ce principe-là. Et si le but du gouvernement, tel que dans le cahier des

idées gouvernementales qui nous étaient lancées, c'est de satisfaire les besoins présents des Québécoises et Québécois concernant l'eau, ça devrait être cohérent d'établir des normes de la loi-cadre. Et notre recommandation arriverait à dire, bien, on doit adopter toutes les décisions en rapport avec le critère de développement durable.

90

3: les priorités: la santé publique et les besoins légitimes majoritaires. On veut mettre en valeur l'eau pour tous. La loi-cadre aurait ces buts-là de protéger la santé publique, d'assurer la pérennité de la ressource de l'eau, la mettre en valeur au plan économique et social, et de concilier aussi les intérêts multiples dans la perspective de satisfaire les besoins légitimes.

95

Évidemment, les motifs des usagers de l'eau doivent donc être connus et répertoriés et classés selon leur importance et en vertu ou, en tout cas, en rapport avec les intérêts immédiats et pour les générations à venir; d'où la recommandation 3, qui demande de penser un peu à protéger la santé publique et les besoins légitimes majoritaires avant de laisser courir les intérêts particuliers, que ce soit ceux des riverains, agriculteurs, promoteurs ou des municipalités.

100

4: un tribunal de l'eau en cas de litiges. On parle d'un Code civil qui permet un recours contre celui qui épouse l'eau, même s'il appartiendrait à l'usager lésé d'assumer le fardeau de la preuve s'il y avait pollution.

105

D'autre part, on parle aussi, selon le rapport de Michel Bélanger et Yves Corriveau au Centre québécois du droit de l'environnement, qu'il a une trentaine de lois fédérales, provinciales qui régissent les activités humaines en vue de protéger l'environnement et en plus des nombreux règlements qui touchent à cette gestion-là aussi.

110

Comment faire donc pour préserver ses droits? Là, il faut avoir d'autre chose que des lois. Il faut avoir des règlements, il faut avoir des moyens de prévenir les dommages environnementaux. Comment intervenir directement pour influencer la prise de décisions? Bien, c'est un peu ce qu'on fait ce soir, comme résidants du lac Miroir, intervenir pour dire: il y a des dangers d'un côté et on veut mettre des priorités là-dedans.

115

120

Il y a susciter un partenariat. On a un schéma d'aménagement municipal qui offre des éléments qui sont là pour protéger l'eau du lac. Par contre, ce qu'il manque, c'est que les contraintes ne sont pas toujours connues et respectées. On ne voudrait pas en mettre plus lourd sur le dos de la charge des inspecteurs municipaux. On ne voudrait pas juste compter sur les écriveaux pour informer les gens que c'est permis ou pas. L'éducation massive, c'est difficile, c'est pénible, c'est lourd. Ça demande préparation et concertation. Informer le plus de citoyens possible des dangers qui menacent les eaux, c'est valable, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Instaurer des réseaux de surveillance collectifs pour voir à l'application des décisions vitales qui doivent protéger nos ressources en eau, c'est aussi des moyens auxquels on pense.

125

Voilà pourquoi on arrive à la recommandation 4, qui serait un tribunal de l'eau, (un tribunal civil), créé par la loi-cadre, qui pourrait instaurer un partenariat entre la municipalité, les citoyens riverains, les promoteurs, les ministères de l'Éducation, du Transport, des

130 Ressources naturelles, de l'Environnement et de la Faune, l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce - il n'y a pas beaucoup d'oubliés là-dedans - pour jeter les bases des mesures globales et particulières à assurer pour protéger l'eau. Donc, une concertation globale par rapport à cette finalité-là.

135 5: l'agence de l'eau. On envisage qu'il faut et qu'on doit gérer l'eau de pair avec les forêts. Nos ressources en eau nous protègent par rapport aux lacs, en autant qu'on puisse protéger aussi le plus possible, qu'il n'y ait pas trop de dévastation des forêts.

140 Il y a un exemple en France qui nous montre que les agences de bassin fonctionnent avec une base de conciliation entre intervenants de l'État. Selon le principe pollueur-payeur, un système de redevances, que doivent payer les industries consommatrices d'eau et polluantes, sert à financer, entre autres, les programmes d'assainissement.

145 Notre cinquième recommandation irait donc dans le sens d'instaurer une agence de l'eau au Québec qui agisse comme élément de conciliation entre le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et des Ressources naturelles, les municipalités et les riverains pour minimiser les dégâts pouvant résulter d'abus ou de mauvaises pratiques mettant en danger les eaux souterraines et de surface.

150 Gestion par bassin versant. Les bassins versants, c'est une politique, c'est une façon de gérer la ressource à l'échelle globale où on regarde un peu la superficie d'un territoire et de ses tributaires. Donc, cette vision et cette approche globale de la qualité des eaux essaient de s'attaquer aux principales sources que le gouvernement avait déjà ciblées comme étant les rejets urbains, forestiers ou agricoles, donc les principales sources de pollution, comme le Programme québécois d'assainissement des eaux l'a déjà fait.

160 165 Donc, on arrive à la recommandation 6: qu'une agence de l'eau puisse assurer une gestion intégrée des eaux à l'échelle des bassins versants en concertation avec les MRC et les entreprises minières, forestières ainsi que les producteurs agricoles.

170 175 7: on parle aussi d'études hydrogéologiques à comparer. Le phénomène de captage, de pouvoir tarir une source, d'assécher une zone humide, que les eaux de pluie puissent être modifiées au lac Miroir, ça peut arriver, puissent être raréfier, voire polluées, parce qu'il y a des dynamitations de mines, qui font que des puits sont pollués ou sont inopérants ou diminuent leur source d'approvisionnement. Donc, on veut faire étudier, faire relever des études non seulement par les mines qui font l'extraction, mais aussi par d'autres organismes: est-ce qu'il a des liens possibles entre les activités d'extraction et d'utilisation?

180 185 Donc, la recommandation 7 irait dans le sens que la loi-cadre pourrait décrire un protocole respectueux de l'environnement à court terme et à long terme pour toute entreprise en mesure de perturber le sain développement de la nappe phréatique, des milieux humides et du lac se trouvant à proximité d'une exploitation minière.

175 8: qu'on puisse constituer une base de données d'informations environnementales, parce que les données hydrogéologiques, actuellement, nous paraissent non suffisantes - le cahier en faisait effet - pour interpréter la délimitation des formations géologiques aquifères, leur potentiel d'exploitation et surtout leur vulnérabilité, la qualité des eaux, puis les liens récepteurs entre les plans d'eau et les milieux humides. Le ministère de l'Environnement et de la Faune regroupe les renseignements trop souvent incomplets auprès des divers organismes.

180 Donc, est-ce que la recommandation 8 pourrait être émise dans ce sens-là? Est-ce que le ministère de l'Éducation ou autre organisme conscientisé par rapport à l'écologie puisse se charger de procurer des informations pertinentes au milieu concerné et fournir les ressources pour diffuser tout ce qui mérite d'être su par les riverains, agriculteurs, municipalités et 185 entreprises d'exploitation minière et forestière concernant le respect du milieu aquéux en conformité avec les critères du ministère de l'Environnement.

190 Neuvième chapitre, c'est la revégétalisation des rives des ruisseaux. Bien souvent, c'est sur le dos des promoteurs que cela se fait, à savoir les études de cas par cas. Il faut évaluer les impacts pour savoir si le projet doit être accepté ou pas. Je pense que les riverains, agriculteurs, groupes d'exploitation forestière et citoyens auraient avantage de mettre en commun ces ressources-là pour voir à ce que leurs intérêts respectifs soient respectés.

195 Donc, un concept de gestion. L'ensemble du territoire forme un tout indissociable où toute modification ou intervention de la qualité ou de la quantité peut être ressentie en aval. Les arbres accentuent considérablement l'évaporation et la transpiration de l'eau vers l'atmosphère tout en retardant et réduisant les précipitations au sol, car les branches et les feuilles élevées interceptent d'importantes quantités d'eau. Pourtant, il y a plusieurs activités d'aménagement 200 qui doivent être évaluées pour maximiser leurs effets potentiels sur la qualité des eaux d'un lac, par exemple, et sur l'ensemble du régime hydrique d'un bassin versant autant que sur l'habitat aquatique.

205 Des pratiques à respecter. Je sais que la Direction de l'environnement forestier et la Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles du Québec examinent présentement la situation afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure les interventions forestières encadrées par le RNI permettent de sauvegarder la qualité de l'eau et le régime hydrique à l'échelle même du bassin versant. Donc, c'est des démarches qui sont déjà 210 en cours. On ne peut pas crier pour que ça se fasse, on doit dire: ça doit se faire et ça doit continuer de se faire. Plus particulièrement, on cherche à améliorer, s'il le faut, la pratique des activités d'aménagement forestier surtout en ce qui a trait à l'apport de sédiments, qui constitue un des principaux risques d'altération de la qualité de l'eau.

215 Les facteurs à considérer. On examine aussi les facteurs qui peuvent influencer le régime naturel d'écoulement des eaux d'un bassin à la suite de la récolte des bois et pendant la reconstitution du couvert forestier surtout. Il en est de même pour la couverture végétale et le réseau routier forestier, qui sont souvent approfondis pour permettre à la DEF d'identifier les

indicateurs de la conservation des sols et de l'eau adaptés à la réalité forestière québécoise nécessaire à une gestion durable, donc à long terme, des forêts.

220 Il y a plusieurs problématiques de gestion par bassin qui sont suivies actuellement au Québec pour voir à ce que la foresterie puisse être bien comprise comme exploitation et bien située dans son rapport avec l'ensemble des activités qui prévalent dans un bassin.

225 Les rives des ruisseaux en milieu agricole. On sait que la qualité de l'eau est moins bonne, en général, autant dans la rivière Chaudière que dans nos régions, dans les bassins agricoles à cause de la pollution diffuse qui résulte de l'utilisation des engrais, pesticides et des rejets des animaux.

230 J'ai trouvé dans la revue Québec Science, juillet 99, pages 9 et 10, qu'effectivement les bandes riveraines peuvent être complices de l'agriculteur et non pas concurrentes. Entre autres, une étudiante, Annie Marineau avait réussi à établir, après avoir identifié 127 000 insectes, araignées et autres cloportes, que parmi ces 80 000 insectes là, il y en avait 80 % qui étaient favorables et prédateurs, et seulement 15 % étaient nuisibles à l'agriculteur. Donc, la bande riveraine, qui pour nous peut être une ressource protectrice pour le lac, parce qu'elle est parcourue de racines, réduit l'érosion des berges et peut contribuer aussi à la dépollution des cours d'eau.

240 Donc, la recommandation 9 demande à ce que l'État procure un soutien financier continu aux organisations soucieuses du respect de l'environnement, qui initient les actions concertées entre le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et l'Environnement pour réunir les agriculteurs, groupes forestiers et riverains pour revégétaliser les rives, les ruisseaux qui s'écoulent dans le lac.

245 10: la surveillance de la qualité de l'eau surtout par rapport aux installations septiques. Il y a bien des facteurs qui peuvent être risqués pour la santé: la baignade, navigation, pêche et activités nautiques. Dans son rapport sur la qualité des eaux de la rivière Saint-François, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec évaluait la qualité de l'eau de la décharge des lacs d'Argent et Miroir - dont nous sommes - comme étant douteuse en regard des sports de contact à cause de la trop importante qualité de présence de coliformes fécaux, 250 200 par 100 millilitres.

255 Depuis cette période, le constat ne semble pas s'améliorer. Selon une étude réalisée, en 98, par Gabrielle Gendron pour le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, 78 % des municipalités interrogées ne respectaient pas ou respectaient mal le Q-2,r.8, qui concerne le règlement municipal sur les installations septiques des résidences isolées. On souhaite un contrôle annuel plus rigoureux pour que les installations soient conformes aux normes du Ministère.

260 La recommandation 10, donc, irait dans le sens que la Municipalité s'occupe de collaborer avec le ministère de l'Environnement et de la Faune pour visiter annuellement les

installations des riverains pour s'assurer de leur conformité avec les normes environnementales, afin de faire pression sur les propriétaires pour que les installations sanitaires soient entretenues correctement sans risque pour le sol et pour l'eau du lac.

265 11: les motomarines. C'est un facteur important d'eutrophisation, de vieillissement de notre lac et qui contribue à diminuer notre potentiel récréatif, d'autant plus qu'il est très petit notre lac. Donc, on a recueilli dans le Conseil régional de l'environnement des Laurentides une citation qui disait que la motomarine pouvait contribuer très rapidement à la pollution de l'eau - non seulement de l'air, mais aussi de l'eau - de l'érosion des berges, la perturbation des fonds sédimentaires et la pénétration, sinon la violation, de territoires jusque là préservés.

270 Je passe par-dessus la pollution sonore pour expliquer qu'effectivement, les motomarines peuvent aller dans des endroits beaucoup moins profonds que ce que les hélices peuvent aller par rapport aux moteurs qui font du ski ou autres choses. Donc, on s'associe à la résolution du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, qui recommandait que tous les lacs du Québec de moins de 1 kilomètre carré, soit 247 acres, dans ces lieux-là, les embarcations à moteur à essence soient interdites.

275 Et nous, on fait la recommandation que le ministère de l'Environnement proscrive la circulation des motomarines sur les lacs de moins de 1 kilomètre carré.

280 12: on demande un support gouvernemental aussi aux analyses d'eau. En général, nos connaissances s'améliorent depuis vingt ans au Québec, c'est vrai, en particulier dans les données que l'on recueille auprès de RAPPEL sur la qualité des lacs. On s'est fait démontrer que notre lac Miroir est très vulnérable.

285 Le phosphore augmente de 32 %, passant de 15.3 microgrammes par litre, en 97, à 20.3; passant de la concentration en chlorophylle A, mcg, de 4.7 à 5.6, qui fait une augmentation de 19 %. Autrement dit, on est en continue croissance. La transparence en mètres est estimée à 3.2, ce qui constitue la moyenne pour nos 32 lacs en 98, alors que comparativement aux 46 lacs du Vermont, on affiche une moyenne de 5.2. Donc, une meilleure visibilité, une meilleure transparence et une transparence qui est 53 % plus élevée que celle de nos 32 lacs en Estrie, dont le lac Miroir.

290 295 Finalement, la qualité globale de l'eau des lacs en 97 donnait un score de 6.7, qui est une qualité élevée, et un score en 98 de 5, qualité moyenne, ce qui nous fait donc une baisse de 25 %. Notre lac «réagit» à un printemps - en janvier, quand on a été dans le corridor touché par le verglas - à un dégel assez rapide, avec des conséquences qui sont: le ruissellement de surface, des débits plus élevés dans les tributaires, d'où il y a davantage d'érosion.

300 300 Et finalement le dernier point, bien, on trouve que le bénévolat s'essouffle très rapidement à vouloir mettre des énergies importantes pour prélever ces données-là.

305 Et on recommande, au numéro 12, que les analyses d'eau faites par les comités de riverains soucieux de la qualité de l'eau soient davantage subventionnés et que l'appui du gouvernement au suivi des contrôles sur la qualité de l'eau ne fasse pas défaut au moment où le bénévolat et la conscientisation s'élargissent à la base, c'est-à-dire à ceux qui sont y intéressés, premièrement.

310 13 et avant-dernier point, revégétaliser nos rives. La Corporation a déjà incité ses membres à planter plus de 8 200 arbustes pour reboiser les rives, l'année passée. Cette année, on s'est rendu jusqu'à 165, beaucoup moins, faute de subvention, diminution.

315 Donc, on recommande, à la treizième recommandation, que les différents ministères concernés améliorent leurs plans d'appui, à court terme et à long terme, pour des achats fréquents et peu coûteux d'arbustes capables de filtrer l'eau, d'en retenir les sédiments et les engrais et de stabiliser les rives des lacs.

320 Et finalement 14 - là, on se met à rêver un peu en couleur - on parle de réserves écologiques pour milieux humides. Quelques données générales sur l'artificialisation. Pour terminer le mémoire, on veut en venir à comparer un peu qu'est-ce que, au niveau mondial, les chiffres de la U.S. Defense Mapping Agency concluent. Ils disent que, grosso modo, il y a moins de 35 % de la superficie des continents qui peut être encore qualifiée de «naturelle». Les autres, plus ça va, plus c'est occupé, donc pollué et rentabilisé. Donc, les milieux naturels sont en régression marquée. Et si la tendance s'accélère de jour en jour, bien, on estime que plus ça va aller, moins il va y en avoir.

330 Je reviens au littoral du lac Miroir. On se fait aussi dire que le degré d'artificialisation des 38 plans d'eau est «de plus en plus artificialisé» et «extrêmement artificialisé». Je regarde uniquement la section du lac Miroir, à partir du dossier de RAPPEL de 1998, celui qui a évalué les rives et le littoral des lacs de l'Estrie, le rapport produit par Sonia Laforest, biogéographe, et Félix-Xavier Lemieux, technicien, dans RAPPEL.

335 Bon, le littoral, ils disent que c'est 2 % du lot cadastral qui est occupé par des éléments faisant obstruction à la libre circulation de l'eau. Et ce littoral-là est qualifié d'artificiel lorsqu'il est occupé entre 3 % et 5 % d'éléments. Il est très artificiel lorsqu'il y a plus que 5 %. Et c'est la méthode de quantification qui avait déjà été utilisée par le défunt Programme des lacs de la Direction des lacs et des cours d'eau du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

340 La rive du lac Miroir. La rive d'un plan est dite naturelle quand elle est peu ou nullement perturbée par les strates de végétation. Elle est partiellement naturelle quand elle est perturbée, mais où le processus de réimplantation peut être amorcé sans être complété. On parlera de rives ornementales, quand elle est modifiée suite à des aménagements de la part des propriétaires riverains.

345 Pour résumer rapidement, ça signifierait qu'il y aurait plus de 40 % de la surface de la rive de notre lac qui a perdu son cachet dit naturel. Pourtant, on pense qu'un lac doit être

350 préservé et conservé à l'état le plus naturel possible si on veut assurer sa prédominance et sa valeur biologique et écologique sur son potentiel d'exploitation, d'aménagement ou de mise en valeur à des fins touristiques, créatives et économiques.

355 Plusieurs interventions humaines ont déjà marqué l'environnement du lac: les loisirs, l'exploitation agricole, forestière et minière, les coupes à blanc, les développements urbains, etc., et même l'assèchement ou le remplissage de certaines zones, qui étaient des milieux humides carrément inhabitables mais qui ont été remplis. Donc, on se dirige vers la création de deux petits réseaux de rives humides, qui constitueraient des remparts contre l'appauvrissement de notre diversité biologique en devenant chacun un échantillon vivant soustrait aux perturbations provoquées par l'activité humaine.

360 On s'est inspiré évidemment de ce que le Ministère donne comme étant leur maître à penser sur les zones humides à protéger, pour voir que les milieux naturels à préserver sont des lieux particulièrement choisis pour être comparables par rapport à ce qui peut être développé pour respecter l'environnement, la diversité biologique et la faune aussi.

365 370 L'objectif des réserves écologiques, ce serait, pour nous, de respecter un petit peu ce que vise le développement durable, donc le principe au point de départ; de conserver les échantillons de patrimoine naturel, la diversité de la richesse écologique, qui est encore un peu là détériorée, mais quand même; de rechercher scientifiquement qu'est-ce qu'il y avait avant et qu'est-ce qu'il y a eu, qui a pu être perdu, pour pouvoir le conserver; et finalement, d'éduquer et de sauvegarder les espèces qui peuvent être menacées.

375 Voilà pourquoi on termine avec la recommandation 14: de faciliter la constitution de réserves écologiques en procurant au milieu concerné des spécialistes conseils et les ressources nécessaires à sa réalisation.

380 390 Donc, les principales orientations touchaient au lac Miroir surtout, les eaux souterraines, de surface. Notre mobilisation vise surtout une loi-cadre pour établir les priorités, une conformité, une cohérence avec les priorités gouvernementales. On garde le principe des bassins versants comme étant prioritaire, mais toujours aligné avec un développement durable. On veut assurer qu'il y ait des ressources nécessaires pour que les associations locales et régionales soient appuyées dans cette motion-là. C'est les grandes lignes directrices, je pense, de la loi-cadre qui sont élaborées dans l'ensemble des quatorze recommandations qu'on a produites.

385 **LE PRÉSIDENT :**

390 Alors, merci beaucoup. Juste une petite question. Votre recommandation 4, en page 7, quand vous parlez d'un tribunal de l'eau, vous lui donnez comme fonction d'instaurer un partenariat. Et j'ai de la difficulté à comprendre qu'un tribunal fasse ça. Il me semble qu'un tribunal, il tranche, il statue, il juge. Dites-moi donc quelle est la fonction que vous voyez à ce tribunal?

395 **M. DENIS GOSSELIN :**

On la voyait, en cas de litige, en cas de difficulté, en cas d'affrontement de Comité de citoyens et de l'entreprise minière ou forestière, que le tribunal puisse trancher quels sont les intérêts environnementaux d'une part et économiques d'autre part, et qui doit trancher pour ça, donc donner une force de loi à un tribunal civil pour trancher la disparité des intérêts qui se présentent. Est-ce que ça va comme...

400 **LE PRÉSIDENT :**

C'est l'applicabilité que je --

405 **M. DENIS GOSSELIN :**

Ça nous pose un problème aussi. Ce n'est vraiment pas une réponse -- je ne suis pas un homme de loi. Je n'ai jamais étudié en jurisprudence, quoi que ce soit, mais je me dis: comment ça se fait que quelqu'un qui a un gros pouvoir, en termes de millions ou de milliards, puisse arriver quelque part, s'installer, détruire, ravager et que quelques résidants autour, au nom de principes d'environnement, ne puissent pas se défendre autrement que: «Il faut que j'aie des avocats qui vont me défendre, puis des études hydrogéologiques qui vont m'appuyer»? Si je n'ai pas les moyens de me débattre contre un géant qui est multimilliardaire, est-ce qu'un tribunal ne pourrait pas être un peu l'arbitre entre les...

415 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à ce moment-là, si vous avez des activités que vous visez, il y a possiblement un certain nombre d'objets plus précis. Par exemple, vous savez que sur certains gros projets, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts va imposer à un promoteur de faire une étude d'impact et va le soumettre à une audience publique et donc à une forme d'arbitrage, si besoin, selon le projet.

425 Si vous installez un tribunal de l'eau qui va pouvoir intervenir dans tous les cas, il risque d'être super occupé et les fonctions que vous lui donnez, c'est que vous lui demandez d'établir le partenariat. Or, en général, les tribunaux tranchent, mais ne sont pas très portés à faire de la conciliation ou à résoudre des différends.

430 C'est pour ça que je me demande si c'est le mot que vous cherchez. Certains nous ont demandé un ombudsman, par exemple, donc quelqu'un qui pourrait intervenir, sur appel des citoyens, si la loi n'a pas été appliquée de la bonne manière. Mais là, c'est la loi qui devient leur référence. J'essayais de voir un peu ce que vous aviez dans ça. Ça va.

435 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

440 L'exemple que vous avez donné, les tribunaux de droit civil ont cette responsabilité-là de trancher des litiges entre des citoyens, quelles que soient les lois qui sont en cause. Alors, c'est ça que j'essayais de voir: qu'est-ce qu'un tribunal de loi apporterait de plus que les tribunaux de droit commun, comme la Cour supérieure, qui, dans l'exemple que vous avez donné, permet à un citoyen d'obtenir justice en vertu des lois du Canada ou du Québec?

M. DENIS GOSSELIN :

445 Là, tout ce que je peux faire, c'est afficher mon ignorance par rapport à ça. Je me dis, il y a des citoyens qui se font priver de leur droit d'utiliser, depuis X années, un puits parce qu'une ressource minière quelque part fait du dynamitage, puis le seul recours qu'on a, c'est de faire des plaintes à la compagnie, qu'elles soient multipliées par centaines ou par milliers, pour arriver à faire renverser l'exploitation ou à faire corriger la situation. Je suis dans l'impasse juridique de dire comment...

450 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

455 Vous donnez l'exemple des mines. Justement, le droit des mines a habituellement préséance sur les autres catégories de droit. Alors, c'est un bon exemple, effectivement.

Qu'est-ce que vous entendez par «besoins légitimes majoritaires»? C'est rare qu'on entend cette expression-là. Qu'est-ce que c'est au juste? J'imagine que c'est l'eau pour boire, pour se laver? Qu'est-ce que c'est pour vous les besoins légitimes majoritaires?

460 **M. DENIS GOSSELIN :**

Nous, ce à quoi on pensait, c'est les besoins légitimes qui ont été établis par une collectivité qui veut établir comme prioritaire ce besoin-là, mettons, de l'eau potable, davantage que l'eau pour arroser le gazon ou laver l'auto.

465 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça que vous voulez dire par «majoritaires».

470 **M. DENIS GOSSELIN :**

Sur laquelle la majorité...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

475 C'est la collectivité, par ses élus, qui décide des usages?

M. DENIS GOSSELIN :

480 Que ça, ça passe avant d'autre chose, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Et l'idée de réserve écologique -- une réserve écologique, selon le statut 485 actuel des réserves qui existent, est un endroit qui n'a pas été piétiné par les humains, en général, qui est complètement interdit à tout visiteur ou à tout examen. Autrement dit, la présence humaine n'est pas permise dans la réserve écologique et il n'y a aucun aménagement ou restauration ou aucune intervention humaine non plus. Est-ce que c'est ce genre de statut que vous avez à l'esprit?

490 **M. DENIS GOSSELIN :**

Oui, même si ce n'est pas à l'échelle de ce qui a pu se faire à Lanoraie, là où le 495 gouvernement met la main sur une circonscription, il détermine par des ingénieurs qu'il n'y aura des constructions de faites que selon les normes qui protègent l'environnement et il n'y aura d'ouverture de ce parc-là ou de ce lieu-là que par des gens qui connaissent l'environnement et qui vont le respecter de A à Z.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

500 Par des experts qui vont examiner les lieux pour fins d'étude.

M. DENIS GOSSELIN :

505 C'est ça, et qui vont n'autoriser que les matériaux qui ne pourront pas détériorer ou amener à la détérioration à long terme des visiteurs qui pourront aller voir qu'est-ce qui se passe là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

510 Et vous, vous aviez à l'esprit des petites parcelles des rives du lac Miroir?

M. DENIS GOSSELIN :

515 Qui seraient à sa décharge ou à sa source, qui seraient très petites mais qui pourraient être protégées, pour éviter que des promoteurs ou que des gens puissent s'en emparer, en fassent du remplissage à gravelle ou à pelouse, bon, pour dire: «Bien, ce milieu-là est encore un milieu propice, par exemple, aux atacas, on le garde comme tel», puis qu'on en fasse un lieu protégé. Mais je ne vois pas à la grandeur provinciale, je vois en microcosme.

520 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

525 Juste une précision, monsieur Gosselin. À votre recommandation 8, quand vous dites que le ministère de l'Éducation se charge de procurer les informations pertinentes au milieu concerné, pourquoi le ministère de l'Éducation? Vous cherchez que ça soit diffusé par le réseau des écoles ou quoi?

M. DENIS GOSSELIN :

530 Indirectement, oui. Dans ma grande naïveté, je m'imaginais que le ministère de l'Éducation était au courant de ces choses-là. Je me suis fait dire, par des personnes mieux informées que moi, que ce n'était peut-être pas la meilleure ressource à brancher sur le sujet. Donc, c'est pour ça que je l'ai posée.

535 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Ça peut être le ministère des Communications, par exemple.

M. DENIS GOSSELIN :

540 Oui, c'est ça, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

545 Ou des Relations avec les citoyens.

M. DENIS GOSSELIN :

 Oui, c'est ça, des ressources qui seraient adéquates.

550 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 D'accord, merci.

555 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur.

M. DENIS GOSSELIN :

560 Merci.

LE PRÉSIDENT :

565 Alors, l'Association protectrice du lac d'Argent.

M. ANDRÉ GODIN :

570 Alors, bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame Gallichan, monsieur Genest! Je suis André Godin. Je suis président de l'Association protectrice du lac d'Argent.

575 On vient de changer de nom, il n'y a pas longtemps, parce qu'on s'appelait «Lac Silver» avant et le Comité de toponymie nous a reconnus cette nomination-là. Nous en sommes bien enchantés.

580 Alors, nous sommes les voisins de mon collègue qui vient de faire sa présentation dans une municipalité qui s'appelle Dudswell, dans la MRC du Haut-Saint-François; donc quand vous prenez la 112, Marbleton. Voilà.

585 Ça nous fait plaisir de venir vous présenter un mémoire sur la gestion de l'eau. Alors, nous sommes un tout petit lac également, qui n'est pas grand, 1 kilomètre de long par un 3/4 de kilomètre de large, mais heureusement avec un 55 mètres de profondeur. C'est ce qui fait qu'on a une assez bonne qualité d'eau. Mais nous avons aussi nos petits problèmes, comme un peu tout le monde.

Le plan du mémoire, je le développerais en quatre grandes parties, quatre grands volets. Le premier, pour moi, qui est un gros morceau, ce serait pour une gestion intégrée de l'eau. Et en allant dans cette vision-là, je voyais trois éléments développés: une loi-cadre et un énoncé politique - je vous dirai comment on voit les choses - de gestion de l'eau, ensuite un modèle de gestion intégrée par bassin versant et un code d'éthique environnementale. Je sais qu'il y a des personnes qui sont préoccupées par cela.

Deuxième volet, ce serait pour une éducation environnementale. Vous avez abordé tantôt l'éducation, je vais y aller un peu plus en profondeur sur ce volet-là parce que je trouve que c'est une grande porte d'entrée pour sensibiliser, disons, les générations à venir sur la qualité de l'environnement et surtout sa protection.

Et le troisième volet serait, disons, de la formation et de l'information pour une transformation de nos habitudes. Je crois beaucoup que le changement à un moment donné dans nos habitudes environnementales passe par de la formation et aussi de l'information. Tout en faisant des belles rimes avec les mots, il y a un message de fond que je veux passer aussi à l'intérieur de cela.

Et le dernier point que nous aborderons, surtout parce qu'il fait un peu problème dans notre lac, c'est toute la question des sédiments. Je l'ai présenté comme un virus sournois parce que c'est souvent nos actions, qu'on est plus ou moins conscient, qui fait - je dis «nos actions», les humains en général - qui fait qu'à un moment donné, la présence de sédiments s'accroît dans des lacs.

Alors, il y aura onze recommandations, et je vais essayer d'y aller assez rapidement.

Donc, le premier grand sujet que je vais développer, c'est: pour une gestion intégrée de l'eau. Alors, le premier volet, c'est une loi-cadre et un énoncé de politique de gestion de l'eau. Je crois que plusieurs semblent se rallier à ça. L'importance d'une loi-cadre, je pense aussi c'est pour contextualiser les réglementations - on en a beaucoup déjà dans la Loi sur la qualité de l'environnement - mais aussi pour harmoniser, disons, la gestion de l'eau avec l'ensemble de toutes les autres lois. Souvent, des lois sont élaborées, puis on y va avec une vision peut-être plus restreinte. Alors, je pense qu'avec la mise en place, disons, d'une loi-cadre, ça permettrait justement d'intégrer. Quand je vous parlais tantôt de gestion intégrée de l'eau, c'est ça le sens qu'on veut lui donner.

Et l'autre aspect que je verrais, c'est aussi de mettre en place un énoncé de politique environnementale. On parlait tantôt du ministère de l'Éducation, mais on peut aussi s'en inspirer parce qu'ils viennent tout juste de le faire avec un énoncé de politique éducative et une loi, qui est la Loi 180 en éducation.

Ce qui est intéressant là-dedans - et je m'inspire de cette approche-là - qu'il y aurait dans les énoncés de politique environnementale, dans le fond, la grande mission, les grandes orientations, et je verrais mon code d'éthique tantôt, à l'intérieur d'un énoncé de politique

630 environnementale, qui donneraient, si vous voulez, les grands encadrements au niveau du ministère de l'Environnement mais au regard de la gestion de l'eau, bien sûr.

Ou si vous aimez mieux, je pourrais dire que, autant que l'énoncé de politique environnementale irait énoncer les grandes finalités du ministère de l'Environnement en gestion de l'eau puis la protection de l'environnement, que la loi-cadre, elle, donnerait les moyens, les outils, dont les règlements, les lois, bien sûr, pour permettre d'aller dans le sens de cet énoncé de politique environnementale.

640 Alors, c'est la recommandation 1 qui va dans ce sens-là - vous les avez toutes en résumé à la fin - que le ministère de l'Environnement décrive, dans un premier temps, la mission, les orientations et les valeurs environnementales les plus partagées dans l'énoncé de politique environnementale. Les valeurs, ça nous guide, on va le voir tantôt. Et dans un deuxième temps, instaure une loi-cadre sur la gestion de l'eau stipulant les moyens - quand je dis «moyens», c'est lois, règlements - pour guider les actions des principaux acteurs, puis harmoniser et mettre à jour les lois actuelles en gestion de l'eau. Ça m'apparaît comme l'espèce de grande pierre angulaire dans tout le fonctionnement du Ministère.

650 Le deuxième, qui serait un modèle de gestion intégrée par bassin versant, on croit que la mise en place d'un modèle de gestion comme ça par bassin versant serait de nature à faciliter une meilleure gestion intégrée de l'eau. Souvent, ce qui arrive, c'est que dans une région, on peut prendre une mesure -- si on prend comme nous autres, notre belle grande rivière Saint-François, bien, il peut se passer certaines actions dans une région puis ça peut se défaire dans l'autre. Je pense, par un modèle de gestion par bassin versant, ça permettrait justement de coordonner, d'harmoniser les mesures. Puis ce que le bras droit fait, la main gauche l'autre côté ne le défait pas ou l'ignore tout simplement.

660 Une littérature assez intéressante là-dessus nous met en évidence qu'une approche écosystémique, c'est-à-dire que ce serait à la base de la gestion par bassin versant. Dans le fond, l'eau, c'est un élément vital dans les écosystèmes et c'est les actions des humains, on le sait, qui vont affecter justement ces écosystèmes-là.

665 Alors, la gestion par bassin versant, dans le fond, le côté qui est intéressant, c'est que ça nécessite une grande participation de tous les acteurs, en particulier les municipalités, les milieux industriels et agricoles. Nous autres, on vit ça des industries minières. Bon, bien, c'est dans notre environnement. Alors, j'imagine, une gestion par bassin versant pourrait placer ces problèmes qu'on vit dans une dimension beaucoup plus large, puis ça aiderait des fois une petite association, qui n'a pas beaucoup de moyens, d'être capable de faire valoir ses points de vue.

670 Un nommé Lajoie décrit un certain nombre de bénéfices d'une gestion par bassin versant, puis il les place sur le niveau environnemental - il fallait s'y attendre - comme la protection de l'environnement, mais il le met aussi sur le côté social, comme l'amélioration de la qualité de vie, développer des consensus.

675 Vous savez, quand on réussit à s'entendre dans une région -- on en fait quelques-uns, nous autres, autour de notre petit lac et ça change les habitudes aussi simple à un moment donné que d'arrêter de nourrir les canards. C'est simple comme exemple, mais quand on fait un consensus autour de cela, c'est comme ça, je pense, qu'on arrive à améliorer des situations. Et également économique. Il mentionne une utilisation plus efficace du territoire.

680 On a regardé aussi ce qui s'est fait à la rivière la Chaudière avec le projet de COBARIC, qui est très intéressant et puis qui nous montre justement que l'approche de gestion de l'eau par bassin versant, bien, ça consiste à identifier les problèmes qui sont souvent d'ordre qualitatif, quantitatif, un peu comme je vous mentionnais tantôt, puis ceux qui sont relatifs aussi à la santé des humains, puis de trouver des solutions applicables au milieu avec un problème bien particulier puis avec des personnes concernées par le problème.

690 En fait, ce qu'il mentionne, c'est que la force de ce modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin réside dans la capacité de réunir des gens. Moi, je pense que c'est ça qui est le côté qui est intéressant. On le fait, nous autres, dans nos associations. Est-ce qu'on peut le faire en débordant, disons, nos associations? Je crois que la gestion par bassin versant serait de nature à aider.

695 Alors, nous y allons de deux recommandations. Dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau, d'implanter dans toutes les régions hydrographiques du Québec le modèle de gestion par bassin versant, et ceci dans une vision écosystémique, donc tenir compte des différents écosystèmes qui influencent, si vous voulez, l'eau.

700 Et notre troisième recommandation: que le ministère de l'Environnement débloque des budgets pour soutenir la création et les actions des sociétés des bassins versants. Donc, si on met une structure en place, je pense que ce serait une bonne chose de lui donner les moyens pour qu'elle puisse, disons, bien fonctionner.

705 Je passe à l'autre, à C.

LE PRÉSIDENT :

710 Sans vouloir vous brusquer, si vous pouviez exposer un peu plus rapidement pour qu'on puisse avoir l'occasion de poser des questions.

M. ANDRÉ GODIN :

715 Ça va. Alors le point C, un code d'éthique environnementale. Ce que je trouvais d'intéressant là-dedans, c'est d'essayer de concilier... bien, je ne veux pas dire concilier, en tout cas de mettre en étroite interaction l'humain et la nature. Et l'éthique, je pense, c'est ça, c'est les valeurs qu'on serait en mesure d'identifier, de nommer, parce que c'est ça qui guide la conduite des humains.

720 Ce qu'on verrait là-dedans, c'est que dans l'énoncé de politique environnementale, il y aurait un chapitre qui traiterait justement d'éthique environnementale. L'éthique, c'est ce que socialement, on peut faire, puis que la société me dirait: «C'est correct que tu as fait ça.» Alors, on a argumenté à ce niveau-là.

725 Alors comme recommandation, et bien que le Ministère insère, dans son énoncé de politique environnementale, un code d'éthique décrivant les grandes valeurs reliées à la gestion de l'environnement et des eaux souterraines et de surface et des activités de conduite humaine, qui permettrait de les actualiser.

730 Notre cinquième recommandation, inciter les organismes de gestion par bassin, ça va de soi, de mettre en place des comités d'éthique. Alors, on disait tantôt que par bassin versant, ça permettait au monde de se parler, mais ils pourraient former des comités d'éthique, puis de regarder les problèmes ensemble et surtout d'essayer d'y trouver des solutions.

735 Recommandation 6, et bien que ces organismes-là se dotent de code d'éthique. En parler, c'est une chose, mais avoir un code d'éthique aussi, c'est une autre, autrement dit qui guiderait la conduite des personnes. Vous voyez, c'est tout le côté éducation.

740 Et ça m'amène au deuxième volet, c'est justement l'éducation. Ce que je verrais - je dis «je», je vais parler comme le pape - ce que nous verrions là-dedans, nous, comme association, ce serait que... il y a quelque chose d'intéressant qui se passe actuellement dans l'éducation. C'est dans l'énoncé de politique. On met du temps non alloué à l'horaire. Pour vous donner un exemple bien simple, au primaire, l'horaire de l'enfant, il va y avoir cinq heures par semaine que l'école, avec son conseil d'établissement, pourra décider de dire: «On met plus de français, plus d'anglais», etc., selon le choix.

745 750 Et il y a là-dedans justement le côté éducation à l'environnement. Ce qui veut dire qu'un bon conseil d'établissement qui serait sensibilisé à l'environnement, pourrait dire: «Cette année, on met plus de temps à l'éducation de l'environnement.» Et on a toute une approche à développer des compétences chez les jeunes, et une des compétences, c'est d'amener les jeunes à être habiles à vivre en harmonie avec leur environnement.

755 Alors, la recommandation que je fais, on l'a développée pas mal là-dedans, c'est ceci: que le ministère de l'Environnement, et les autres ministères qu'il juge opportuns, s'associe avec le ministère de l'Éducation pour élaborer un document de sensibilisation à l'éducation à l'environnement s'adressant aux enseignantes et aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire.

760 Je fais allusion ici qu'en 91, la même chose s'était produite. Ils en avait. Je le mentionne ici qu'on pourrait faire la même chose, mais maintenant avec tout un autre contexte avec ce qui va se passer dans votre énoncé de politique et la loi-cadre.

765 Et l'autre recommandation, la huitième: informe les directions des bureaux régionaux, bon, les principaux organismes environnementaux - je pense à RAPPEL, j'ai le plaisir d'être membre de cet organisme-là - des possibilités de donner plus d'importance à l'éducation environnementale dans l'horaire de l'élève, ce que je viens de vous expliquer.

770 Autrement dit, si nous, comme association dans mon petit coin, on s'en va sensibiliser la direction de l'école et le conseil d'établissement à l'éducation environnementale, et bien il pourrait s'en faire plus. Ça, c'est, pour moi, une porte d'entrée très très puissante. Si on réussit à former nos jeunes... en tout cas, moi, quand j'étais jeune, à l'école, je n'avais jamais entendu parler de ça, moi, l'éducation à l'environnement. Et là, on a toutes toutes les possibilités d'en parler, alors que les deux ministères et les autres s'entendent.

775 Voilà le dernier point: de la formation et de l'information. C'est deux aspects aussi que je trouve très intéressants là-dedans. On verrait que le ministère de l'Environnement mette en place des programmes de formation, qu'on offrirait ça aux dirigeants des MRC, des municipalités, à nous autres dans les associations.

780 Moi, quand j'ai commencé dans l'environnement, les analyses d'eau, je ne connaissais rien là-dedans, mais on est capable d'apprendre. Alors, qu'ils mettent des programmes qui soient à la disposition de ces organismes-là à des prix, bien sûr, très très alléchants, pour former le monde. Moi, je pense aussi, ça c'est très très important.

785 Et de mettre en place également - je pense que ça ça se fait, mais de continuer à le faire - un bon système d'information pour que monsieur et madame Tout-le-monde, et bien, soit bien au courant. J'imagine qu'il va sortir une loi-cadre puis, bon, des choses nouvelles, mais il faut que le monde soit bien sensibilisé à ça.

790 Alors, notre recommandation 9: que le ministère de l'Environnement mette en place des programmes de formation s'adressant aux gestionnaires et inspecteurs des MRC, des municipalités, des organismes environnementaux, les associations, tous les organismes, pour les familiariser avec les nouvelles structures et orientations qui seront mises de l'avant, puis à des prix modiques.

795 La dixième: de mettre en place un programme d'information visant à faire connaître aux citoyens et citoyennes les nouvelles orientations du Ministère. Moi, je pense, ça, ça m'apparaît important.

800 Et je termine. Les sédiments, un virus sournois. Alors, le titre vous en dit pas mal. C'est sûr que la sédimentation, c'est un phénomène qui est naturel puis qui est amplifié par l'activité humaine. Et on sait qu'il y a bien des facteurs qui peuvent influencer ça, autant les pratiques agricoles, industrielles, forestières, etc.

805 Et justement, on le vit comme problème, puis on a fait toutes sortes de démarches. Alors, on verrait qu'il y aurait des mesures correctives mais aussi préventives. On croit

beaucoup à ça. Et on pensait comme mesures préventives, bon, exiger que les interventions forestières privées et publiques se fassent en respectant -- je sais qu'il y a un Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée publié par le Syndicat des producteurs du bois de l'Estrie, inciter le monde à suivre ça; un mode naturel de drainage des fossés en privilégiant le tiers inférieur que RAPPEL a mis de l'avant; continuer à donner des subventions aux organismes environnementaux, etc., etc.

Alors, nous croyons que ces mesures-là seraient de nature à prévenir le cumul des sédiments. Alors, on recommande que le Ministère réglemente relativement aux mesures préventives contrant la prolifération des sédiments dans les lacs, les rivières, puis identifie un certain nombre de mesures correctives pour rectifier les cumuls actuels de sédiments.

Voilà, c'est ça. On a fait des choix. Vous voyez, on est allé beaucoup du côté gestion intégrée, de l'éducation, de la formation, de l'information, nous trouvons ça important, et qu'il y ait cette espèce de pierre angulaire où tout se grefferait, qui est la loi-cadre avec l'énoncé de politique. Alors voilà, c'est ce qu'on voulait faire valoir dans notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

D'abord, merci, monsieur Godin. Vous avez un mémoire qui est vraiment très orienté vers l'éducation, c'est clair.

Je voudrais revenir à votre recommandation 9, quand vous parlez que le ministère de l'Environnement mette en place des programmes de formation s'adressant aux gestionnaires et inspecteurs des MRC, etc. Vous êtes le premier, à ma connaissance, qui se situe dans l'après-rapport. Est-ce que vous ne croyez pas que, finalement, les ressources déjà présentes dans le milieu éducatif s'en occuperont?

Je veux dire, les inspecteurs, les formations, il y a pas mal de choses déjà mises sur pied. Je pense à l'Université de Sherbrooke, entre autres, qui a d'assez bons programmes depuis plusieurs années dans ces domaines-là. S'il y a un univers nouveau qui émerge de notre rapport, j'ai l'impression qu'on n'aura pas beaucoup à forcer pour que les milieux éducatifs s'assument à ce niveau-là. Là, vous en faites un mandat particulier au ministère de l'Environnement.

M. ANDRÉ GODIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne le sortez pas de sa tâche un peu en le faisant devenir...

M. ANDRÉ GODIN :

850

Possiblement. C'est parce que je le voyais de deux façons. Du côté de l'éducation, ça, je pense, je suis tout à fait d'accord dans le sens que vous le dites, mais avec tout ce qui va ressortir, comment sensibiliser surtout les dirigeants des MRC, des municipalités. Bon, je pense à nous autres. C'est sûr que tout bon citoyen et citoyenne est capable d'aller chercher l'information, mais de mettre à la disposition.

855

Ça pourrait être pendant un an de temps, pour les sensibiliser et bien les informer, disons côté éducation, bien sûr, mais qui serait, oui, par le Ministère. Je sais que c'est innovateur de le faire comme ça, mais qui serait un peu pour réduire l'impact. Je ne sais pas qu'est-ce qui va sortir, là, mais c'est sûr qu'il va sortir des choses nouvelles pour que rapidement ces gens-là aient de la facilité à aller chercher l'information et surtout à des coûts moindres.

860

C'est dans ce sens-là que je le dis, tout en étant conscient qu'ils peuvent aller dans toute autre source d'information.

865

LE PRÉSIDENT :

870

Madame Gallichan.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

875

Oui, j'aimerais avoir une idée du calendrier que vous souhaiteriez entre cet énoncé de politique dont vous nous parlez, et vous dites après ça: «Dans un deuxième temps, une loi-cadre.» Parce que je ne vous cache pas qu'il y a d'autres mémoires, dont un qu'on entendra ce soir, qui veulent aller un petit peu plus vite et disent, bon: «Pas d'énoncé de politique, une loi-cadre tout de suite.»

880

Vous, vous le souhaitez et vous nous donnez l'exemple du ministère de l'Éducation. Quel fut le calendrier dans ce cas-là? Est-ce que c'était simultané ou...

885

M. ANDRÉ GODIN :

C'est que les deux ont sorti à peu près à six mois de distance. La Loi 180 a sorti aux Fêtes, l'an passé, et l'énoncé de politique a sorti quatre, cinq mois après.

890

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Après.

M. ANDRÉ GODIN :

C'est la loi qui a sorti la première.

895 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et dans ce cas-ci, c'est le contraire que vous souhaiteriez. Vous voudriez comme un livre blanc et puis après ça...

900 **M. ANDRÉ GODIN :**

C'est peut-être la grosse logique, le gros bon sens qui me dit: une fois que tu as défini la mission, les orientations, les grandes valeurs, après ça tu fais les règlements. Mais dans l'ordre, remarquez bien l'un pourrait se faire avant l'autre, mais ça s'est fait comme ça.

905 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et comme j'ai déjà mentionné dans une autre audience, dans une autre région, ce qu'il pourrait y avoir dans une telle loi-cadre ferait en sorte qu'on ne se tourne pas sur un dix cents. 910 Est-ce que l'application de tout cela vous apparaît de l'ordre de quelques années ou si vous voulez ça plus rapide? Vous voudriez qu'il y ait une sorte de solidarité ou une concertation sociale pour que ce soit rapide, ces changements majeurs?

915 **M. ANDRÉ GODIN :**

Ce serait l'idéal. Mais c'est là que je vois la formation pour aider le monde à intégrer rapidement ce qu'il y aurait dans l'énoncé de politique et dans la loi-cadre. Autrement dit, la loi-cadre va donner les moyens opérationnels d'actualiser l'énoncé. Et c'est là que je voyais l'importance de bien sensibiliser le monde, en tout cas, les acteurs sociaux, les gens qui sont 920 dans les organismes, les MRC, les municipalités. C'est eux autres qui vont devenir les acteurs très actifs pour actualiser ça.

On parlait tantôt, j'entendais, bon, toute la question des fosses septiques, toutes ces choses-là. Il y a des organismes, il y a des institutions qui prennent des décisions. C'est là que 925 je verrais, moi, que la formation, il serait important de la faire très rapidement pour permettre justement d'aller dans le sens que vous dites, d'actualiser cette loi-là. La loi devient un peu comme le moyen d'actualiser, si vous voulez, les grandes orientations.

C'est un peu, logiquement, les grandes orientations; puis après ça, ça devient les 930 moyens pour l'actualiser. Maintenant, comment placer ça? Bien, il doit y avoir des bons experts au Ministère pour faire ça.

935 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et quel serait votre degré d'appétit sur la rapidité d'exécution pour la sanction de la loi? Ce serait, pour vous, combien d'années?

M. ANDRÉ GODIN :

940 Si on regarde, parce que j'ai été bien impliqué dans celui de l'éducation, bien, il y avait eu les États généraux, qui est l'équivalent un peu des commissions que vous faites. La Commission avait duré un an. Après ça, bon, là, il faut qu'il y ait des gens qui... un peu comme vous allez faire, vous allez tout ramasser ça, faire des recommandations, le Ministère ramasse ça. Après ça, d'autres vont traduire ça en loi. Alors, il faut calculer... écoutez, je ne suis pas un expert là-dedans, mais si je regarde ce qui s'est fait, c'est quelque chose au moins, au minimum, un an et demi, deux ans avant que tout soit bien dessiné, bien fait. Moi, je ne suis pas expert là-dedans, je ne peux pas vous faire de recommandation.

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :

950 De fait, vous n'exigez pas que ce soit deux ans, si, pour toutes sortes de délais juridiques, parce que c'est à ça qu'il faut penser --

M. ANDRÉ GODIN :

955 Oui, parce que c'est tout le côté, c'est la loi, c'est le juridique. Surtout si la loi-cadre, on veut qu'elle s'harmonise avec les autres lois, bien, j'imagine que ça va demander beaucoup d'analyse. Mais ça, il y a des experts au Ministère qui vont s'occuper de ça.

960 Mais moi, j'ai trouvé l'expérience assez intéressante en éducation. Ça s'est fait assez rapidement. Les États généraux, ça a pris un an. Après, le rapport a sorti rapidement et puis ils ont actualisé. Puis ce qui s'est fait, je ne sais pas si ça peut arriver, mais celui qui présidait la Commission est devenu sous-ministre. Alors, ça n'aide pas.

965 **LE PRÉSIDENT :**

N'ayez pas peur pour le présent dossier.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

970 Est-ce que vous avez réfléchi à une institution porteuse ou une structure porteuse de cette loi-cadre? Parce qu'habituellement, quand on intègre différentes législations et on adopte une loi de portée générale, on a dans certains pays un ministre de l'eau ou un ministre d'État. Comment vous voyez ça? Avez-vous pensé à ça?

M. ANDRÉ GODIN :

980 On trouve toujours qu'il y a trop de ministres au gouvernement. Moi, je verrais que le ministère de l'Environnement soit porteur de ce dossier-là, je crois. Ça irait de soi. Là, ils peuvent se donner une structure à l'intérieur du Ministère pour qu'il y ait quelqu'un qui s'en occupe. Parce que pour l'actualiser, ça prend un leadership, puis je pense que c'est un bel

ouvrage pour un sous-ministre pour prendre ça en charge. L'exemple, moi, il me frappe beaucoup actuellement en éducation, s'il n'y a pas quelqu'un qui prend du leadership au Ministère...

985

La faire, c'est une chose, mais après de prendre les moyens de l'actualiser, comme je vous dis, de bien informer le monde, de bien sensibiliser ce que j'appelle les acteurs importants.

990

On est tous important en ce bas monde, mais il y a des personnes que... prenez quelqu'un qui est à la tête d'une MRC, bien, je trouve que c'est important qu'il soit bien sensibilisé et bien formé à ça. Je pense que je le verrais comme ça. Je peux faire aller mon imagination.

LE PRÉSIDENT :

995

Merci, monsieur Godin.

M. ANDRÉ GODIN :

1000

Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous surveillerez à la trace qu'est-ce qui arrivera de tout ça.

M. ANDRÉ GODIN :

1005

Soyez assuré.

LE PRÉSIDENT :

1010

Merci.

Alors, j'invite les représentants de l'Association pour la protection du lac Massawippi, s'il vous plaît. Bonsoir, messieurs!

1015

M. BERNARD LAPOINTE :

Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Je m'appelle Bernard Lapointe. Je suis agent de relations publiques pour l'Association pour la protection du lac Massawippi. Je vais vous faire la présentation de l'Association, puis je vais céder la parole au président, monsieur Michel Clairoux, qui va vous donner la problématique de l'Association pour la protection du lac Massawippi et ses recommandations.

Alors, l'Association a déjà trente ans d'existence. Et cette année, l'Association vit de la cotisation d'environ 400 membres qui, régulièrement, année après année, nous appuient en

1025 contribuant des sommes entre 20 000 \$ et 25 000 \$ par année. Ce sont des contributions volontaires, évidemment déductibles d'impôt.

1030 Les principaux problèmes que les membres nous soulignent sont de la nature soit de la qualité de vie, c'est-à-dire l'intensité du bruit ou bien, évidemment, la qualité de l'eau potable. Ils sont soucieux de leur eau. L'eau du lac Massawippi, pour eux, leur sert de lac réservoir.

1035 Les principales réalisations dont l'Association est fière, c'est entre autres l'installation d'une patrouille nautique, c'est-à-dire l'organisation et le financement pendant une dizaine d'années de la patrouille nautique, qui est maintenant prise entièrement en charge par les municipalités et gérée par la MRC. L'Association se considère pionnière dans le domaine de la formation et le financement de la patrouille nautique en région.

1040 Elle a aussi réalisé un projet intéressant pour la Municipalité de North-Hatley, c'est-à-dire l'achat d'une marina qui a été transformée en parc urbain. Elle est aussi gestionnaire d'un marais dans la Municipalité de Katevale, et elle a aussi de multiples projets d'acquisition et de gestion de milieux humides. Et récemment, elle a effectué plusieurs stabilisations: biostabilisation, stabilisation mécanique et revégétalisation de plusieurs sites sur le lac Massawippi et sur la rivière Tomifobia.

1045 Alors, voilà pour la présentation de l'Association. Je cède maintenant la parole au président, monsieur Michel Clairoux.

M. MICHEL CLAIROUX :

1050 Dans un premier temps, je voudrais vous présenter la problématique du lac Massawippi. C'est un grand lac, je pense, que tout le monde connaît. En tout cas, dans la région ici, tout le monde le connaît. C'est un lac qui est très profond. C'est un lac réservoir également, un lac d'une grande beauté naturelle, mais c'est un lac qui a des problèmes comme la plupart des cours d'eau du Québec. Et je voulais vous mentionner les trois principaux problèmes: d'érosion, 1055 de phosphore et de coliformes.

1060 Alors, nos étudiants - vous avez au tableau là - nos étudiants, nos biologistes, il y a quelques années, ont déterminé que par une journée de pluie très abondante, au niveau de la rivière Tomifobia, on pouvait retrouver jusqu'à 292 tonnes de terre par jour, une journée de pluie. Et puis évidemment, ça crée un banc de sable.

1065 On va aller tout de suite à l'autre image, que je veux vous montrer rapidement. Je ne sais pas si vous pouvez vous replacer, mais à gauche, tout à fait à gauche, c'est Ayer's-Cliff et à droite, très loin à droite, c'est North-Hatley. On voit, en noir très foncé, la rivière Tomifobia et on voit le banc de sable. On voit, si vous êtes capable de voir, en vert, en bas, à droite, on voit des chiffres en vert, c'est marqué «1973», ça c'est une carte qui a été faite par le ministère des Ressources naturelles à cette époque-là.

1070 Et en 94, suite à nos données sur la quantité d'érosion, nos étudiants ont fait d'autres données à l'embouchure et on voit des secteurs, qui avaient jusqu'à 80 pieds de profond, ont maintenant moins de 10 pieds. On voit ça en rouge. Alors on voit que, depuis 25 ans, il y a un envasement accéléré à cet endroit. Je vais vous donner une idée de dimension. Le lac à ce niveau-là a à peu près 800 mètres de large et près de 200 mètres est constitué par un banc de sable qui est en train de s'accélérer. Alors, tout ce sable-là provient de la rivière Tomifobia.

1075 L'autre problème, c'est la pollution par les engrais chimiques ou organiques, ça n'a pas tellement d'importance.

1080 On s'intéresse à ça, nous, parce qu'on sait, d'après encore là une étude du ministère des Ressources naturelles de 1976, que 75 % de la charge en phosphore du lac provient de la rivière Tomifobia. Et lors d'une étude récente, on peut voir - vous avez différentes rivières en Estrie et on voit la rivière Tomifobia - à droite, tout à fait en bas, on voit «norme», alors 30 microgrammes par litre de phosphore étant la norme acceptable dans une rivière. On voit, en blanc, le taux de phosphore par temps sec dans les différentes rivières. On voit que la rivière Tomifobia a 44 microgrammes par litre. Et on voit, par temps de pluie abondante, on voit des quantités assez astronomiques de phosphore. On voit que les autres rivières aussi ont des problèmes, qu'elles dépassent largement les normes. On voit que notre rivière qui alimente le lac Massawippi, disons que la rivière n'est pas en bonne santé du point de vue du phosphore.

1090 La dernière image que je veux vous montrer, tout simplement, c'est les taux de coliformes. On voit, en bas, «stations», on voit le multiple chiffre 13. Alors, ça, ce sont les stations qui partent de la frontière américaine, la Ville de Stanstead, jusque près du lac. Et on voit que les taux de coliformes, par temps de pluie, sont toujours extrêmement élevés, ce qui veut dire que si on appliquait les normes du ministère de l'Environnement au niveau des plages publiques, on ne peut pas se baigner dans la rivière Tomifobia, il y a un risque pour la santé. Tout porte à croire que ces coliformes-là viennent évidemment des animaux et probablement aussi de la station d'épuration de Stanstead qui déborde son surplus lorsqu'il y a beaucoup de pluie. C'est assez évident.

1100 Alors, face à ces problèmes-là qui sont communs au Québec, l'Association a décidé d'élaborer un plan d'action quinquennal pour aider à apporter des pistes de solution. Et dans ce plan-là quinquennal, il y avait la création d'un comité de bassin versant. En 98, en septembre 98, l'Association a mis sur pied un comité de bassin versant avec onze municipalités, deux MRC de ce secteur, avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture du Québec, le ministère des Ressources naturelles, avec aussi des représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, tous les partenaires en environnement dans notre secteur, les groupes de chasse et pêche, la communauté d'affaires.

1110 Donc, on a réuni tous ces gens-là pour partager l'information qu'on avait et puis essayer de trouver des solutions concrètes à la mesure de nos moyens pour régler ces problèmes-là. Maintenant, au moment où je vous parle, on a tenu jusqu'à maintenant sept réunions du Comité de bassin versant du lac Massawippi, de la rivière Tomifobia.

1115 Là, j'aimerais aller directement, moi, aux recommandations. La première recommandation - puis ça va suite, je pense, au représentant du lac d'Argent, je crois - où on pense, nous, que si vous pensez à faire quelque chose, je pense qu'une action concrète qui devrait être dans les lois, c'est qu'il faut absolument financer l'organisation et la gestion de ces comités-là de bassin versant. Actuellement, c'est une petite association comme la nôtre qui finance ce comité de bassin versant. Nous, on pense que ce n'est pas normal que ça soit nous qui faisions ça. Parce que si on ne le faisait pas, il n'y a pas personne qui le ferait actuellement. Nous, on le fait actuellement mais ce n'est pas à nous de le faire. On pense ça.

1120
1125 Deuxième recommandation principale, si on veut, c'est que là ce que je veux dire, évidemment, comme la plus grande superficie des sols dans notre secteur, dans notre région, ce sont des superficies agricoles dans le bassin versant -- et aussi, ici, je veux citer monsieur Hughes Boivineau du ministère de l'Environnement et de la Faune de Sherbrooke, je cite une phrase qu'il a dite dans le cahier spécial du journal La Tribune de Sherbrooke, le cahier spécial sur l'an 2000, il a dit que la principale source de pollution des cours d'eau provient des producteurs agricoles.

1130
1135 Notre comité de bassin versant n'a pas réussi encore à faire bouger les producteurs agricoles. Concrètement, on leur a demandé deux choses. On leur a demandé d'établir un club agroenvironnemental dans notre bassin versant. Ce sont des politiques qui existent actuellement, des politiques incitatives assez bien, on trouve que c'est assez bien fait. On a essayé d'aider à la création d'un club dans notre secteur et ça a été impossible à cause d'un manque d'intérêt.

1140
1145 L'autre chose qu'on a demandée aux agriculteurs, ça a été d'installer des abreuvoirs hors cours d'eau dans les zones de pâturage pour diminuer les problèmes d'érosion et de défécation des animaux dans la rivière. Et encore là, ça a été impossible d'avoir leur collaboration jusqu'à maintenant.

C'est pour ça que nous croyons sincèrement que seule une réglementation plus sévère imposant des normes strictes à la pratique agricole, visant à réduire l'érosion des sols et le lessivage d'engrais dans les cours d'eau, doit être adoptée par l'Assemblée nationale. On pense que c'est la seule façon d'avoir une solution concrète au niveau des producteurs agricoles.

1150 Et troisièmement, comme recommandation, c'est que la problématique des rejets d'hydrocarbures partiellement brûlés et de leurs dérivés, ainsi que leur potentiel carcogénique est inquiétant. Nous recommandons l'abolition progressive des moteurs deux-temps sur les plans d'eau réservoir comme le lac Massawippi.

Alors, je vous remercie.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Cet après-midi, les gens de l'UPA sont venus nous dire que la bande de protection pourrait être de 1 mètre seulement et que c'était suffisant pour protéger. Je crois comprendre que vous êtes en désaccord avec cette...

1160

M. MICHEL CLAIROUX :

Oui, tout à fait. Sur les lacs, on recommande 10 mètres. Je ne suis pas un spécialiste, je ne peux pas vous répondre spécifiquement, mais 1 mètre, ça me paraît nettement insuffisant.

1165

LE PRÉSIDENT :

Il y a d'autres gens, ailleurs, qui nous ont dit que 10 mètres pour un lac, ce n'est pas nécessairement suffisant. Ça dépendrait de l'inclinaison de la pente, par exemple, ou des choses comme ça. Vous êtes aussi d'accord là-dessus?

M. MICHEL CLAIROUX :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Puisque vous avez été des pionniers en matière de patrouille nautique, expliquez-nous donc votre processus et les résultats auxquels vous en êtes arrivés.

M. MICHEL CLAIROUX :

Bien, je pense que nous, vous voyez, on est un petit peu fortunés, dans les deux sens du terme. Je veux dire qu'on est capable de mobiliser nos riverains pour la protection de leur environnement. On est capable de mobiliser non seulement par des paroles, mais aussi par des sommes d'argent. Et c'est uniquement comme ça qu'on a été capable de se bâtir une patrouille nautique, finalement de l'imposer. Et une fois que ça a été imposé, les gens se sont rendu compte assez rapidement qu'il y avait d'énormes bénéfices à avoir une patrouille nautique. Et c'est pour ça que maintenant, chez nous, les cinq municipalités maintenant subventionnent à 100 % la patrouille nautique, au financement de la patrouille nautique.

Des fois, il faut pousser un peu. Et on a pris cette même gageure-là, on s'est dit, au niveau du bassin versant, bien, on va prendre les devants. On va, nous, être responsables de la structure, on va s'occuper de la gestion, on va payer pour ça et puis on espère avoir du résultat. Mais on pense que, évidemment, ce n'est pas à des bénévoles, ce n'est pas à des gens comme ça qui paient à l'Association. C'est parce qu'on est très convaincants probablement pour faire ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et le financement de la patrouille est de quel ordre? Combien de patrouilleurs? Combien de bateaux?

M. MICHEL CLAIROUX :

Écoutez, de mémoire, je n'ai pas les chiffres là, mais de mémoire, c'est quoi, c'est environ 300 heures par été. C'est deux patrouilleurs. C'est une somme qui aborde, qui est tout près de 15 000 \$ par année pour un lac comme le lac Massawippi. C'est dispendieux.

1215 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aurais envie d'aller plus loin. Vous semblez assez septiques au niveau de l'implication en matière environnementale des agriculteurs, en particulier ceux de votre secteur, du lac Massawippi.

1220 **M. MICHEL CLAIROUX :**

Septiques... je ne sais pas s'il y en a ici?

1225 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est que cet après-midi, on nous a dit, il y a quand même quelques clubs ou il y a eu des réunions du club agroenvironnemental. C'est là depuis deux ans. Il y a à peu près entre 3 % ou 5 % des membres de l'UPA qui y participent. Est-ce que vous trouvez que la roue n'est pas assez rapide?

1230 **M. MICHEL CLAIROUX :**

Écoutez, l'approche, je vais vous parler de moi, de mon secteur que je connais. Je ne connais pas tous les autres secteurs. Nous, on a présenté nos chiffres. Les chiffres que vous avez vus, on a présenté ça à plusieurs reprises aux membres de l'UPA, à des agriculteurs. On leur a montré nos chiffres. La plupart des gens, oui, ils acceptent ces chiffres-là. Je pense qu'ils ne réalisent pas l'impact que ça a.

1235 C'est comme le concept du bassin versant: «Alors, l'eau qui passe chez moi, d'assez bonne qualité, ça va. Mais si elle va chez le voisin, une mauvaise qualité, ce n'est pas mon problème.» J'ai trouvé un peu que c'était cette attitude-là que beaucoup de ces gens-là ont. Ils ont beaucoup d'autres chats à fouetter, j'imagine.

1240 Mais on leur a demandé des choses simples. On leur a demandé, par exemple: «Écoutez, mettez-vous ensemble, formez un club agroenvironnemental. Ce n'est pas quelque chose de compliqué. Ce n'est pas tellement dispendieux même, ça coûte 500 \$ par agriculteur», et on nous a dit, ce n'est pas moi qui ai dit ça, ce sont les agronomes du ministère de l'Agriculture du Québec qui disent, et j'étais là, ils disaient aux agriculteurs: «Écoutez, vous allez économiser, on va vous faire économiser en fertilisants si vous voulez faire ça.» Et il y a un manque de conviction.

L'autre truc très simple qu'on a demandé, c'était les gens qui laissent les animaux aller paître dans les ruisseaux, dans les cours d'eau, on leur a dit: «Il faut mettre des clôtures.»

1255 Mais évidemment, il y a des problèmes d'eau pour les bêtes. Alors, il existe des pompes bien connues, je ne connais pas ça, il y a différents types de pompes. Je ne connais pas ça exactement, mais tout est disponible puis c'est même subventionné, je crois, à un pourcentage assez élevé. Et on leur a dit: «On va vous aider s'il le faut.» On n'a pas eu de... ça n'a pas débloqué.

1260 Alors, ce n'est pas parce que, nous, on n'a pas essayé. Ce n'est pas parce que les agronomes du ministère de l'Agriculture du Québec n'ont pas essayé. Moi, je pense que l'incitation ou que le volontariat, ça ne fonctionne pas. Alors, ça prend des mesures plus sévères. Donc, une bonne réglementation, ce serait très bien.

1265 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ce n'est pas de la mauvaise volonté, selon vous, c'est une sorte d'inconscience des impacts.

1270 **M. MICHEL CLAIROUX :**

Oui, c'est ça. Je pense que oui. Ils ne se rendent pas compte, dans nos lacs, les impacts que ça peut avoir dans nos lacs, l'eau potable.

1275 L'exemple aussi que j'aime me servir, c'est celui du lac Mégantic. Je ne sais pas s'il y a des gens du lac Mégantic qui vont venir vous voir ou vous allez les voir au lac Mégantic, mais le lac Mégantic, vous pouvez vous imaginer que c'est un lac qui est plus grand que le lac Massawippi. Il est plus grand que le lac Massawippi. Et actuellement, ils sont obligés d'avoir... ils ont construit, il y a quelques années, une année ou deux, ils ont construit une usine d'épuration des eaux parce qu'il y avait trop de matières en suspension, trop élevé en phosphore. Donc, ils ont dépensé des millions pour pouvoir filtrer l'eau. Nous, au lac Massawippi, on pompe l'eau. Ce n'est pas filtré. On met un peu de chlore et puis ça va bien.

1285 Alors, les agriculteurs ne se rendent pas compte que si ce phosphore continue d'entrer, à long terme, on va avoir des problèmes de qualité très sérieux dans tous nos lacs.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1290 Et ne croyez-vous pas que si le gouvernement décidait d'y aller, de donner suite à votre recommandation, que ça coûterait très cher en fonds publics?

M. MICHEL CLAIROUX :

1295 En fonds publics, bien non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, parce qu'il y aura des pertes du côté agricole.

1300

M. MICHEL CLAIROUX :

1305

Bien, je veux dire, les clôtures, ce n'est pas une fortune. On a évalué le coût des clôtures. Actuellement, le gouvernement paie 70 % du coût des clôtures et des pompes dans les programmes, actuellement. Alors s'il y a une réglementation, ça ne va pas coûter des fortunes.

1310

On a évalué, par exemple, pour un fermier, si je me rappelle, la dépense était environ de 1 000 \$ en clôtures et en pompes. Et on sait que ces gens-là ont souvent des chiffres d'affaires qui dépassent les 500 000 \$. Alors, 1 000 \$, dans une ferme, bon, je sais que c'est une dépense, mais quand on regarde ça sur un chiffre d'affaires de 500 000 \$ par année, je ne sais pas, il me semble que ça a du bon sens. Ce 1 000 \$ est souvent subventionné, en plus de ça.

1315

Alors, je pense qu'il y a des choses... la bande riveraine, si l'herbe n'est pas coupée, si les arbres ne sont pas abattus, ça pousse tout seul. Alors, on a bien souvent pas besoin de planter, ça va repousser. La gestion des fertilisants, ils vont faire des économies, ils vont avoir les mêmes rendements, il va y avoir moins de phosphore dans nos cours d'eau.

1320

Je ne peux pas dire, je ne suis pas agriculteur, je ne peux pas aller plus loin que ça. Je ne fais que répéter des paroles que des agronomes, des gens qui travaillent régulièrement avec des producteurs agricoles, nous disent.

1325

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, messieurs.

1330

Association pour la protection du lac Brompton, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

M. RENÉ PELLETIER :

Bonsoir, madame! Bonsoir, messieurs! Je viens appuyer un peu mes collègues des autres lacs, avec lesquels je ne peux pas faire autrement que de compatir. C'est curieux, on pourrait donner à peu près toujours les mêmes doléances, mais j'ai l'avantage, avec le lac que je représente, de ne pas avoir d'agriculture autour du lac et j'en suis très heureux. Mais il y a quand même d'autres choses qui se passent. Et l'essentiel de notre mémoire portait, si vous avez remarqué, un des premiers points que nous avons, avec lequel nous sommes confrontés, c'est l'urbanisation.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce qu'on peut savoir votre nom, s'il vous plaît?

M. RENÉ PELLETIER :

Ah! je croyais que vous le saviez. Mon nom est René Pelletier. Je suis sur le Conseil d'administration de l'Association pour la protection du lac Brompton. Depuis 1992, à peu près, que je m'occupe activement de la chose. Avant ça, j'étais un peu comme tous les citoyens normaux, c'est-à-dire on trouvait ça bien beau les lacs, mais on n'avait pas toujours l'occasion de les voir de près. Mais depuis que j'ai l'occasion de les voir de près, je trouve qu'il est temps qu'on commence à s'en occuper, même s'il y en a d'autres qui avaient l'expérience plus grande que la mienne.

Et je dois dire qu'on dirait que plus je m'en occupe, moins les choses avancent. Alors, je ne sais pas du tout comment interpréter ça mais j'ai l'impression d'avancer sur un tapis roulant. Parce qu'on dirait qu'à mesure que je m'en suis occupé de cette question-là, j'ai vu que les organismes, qui encadraient la question de l'eau de surface, se faisaient rabrouer ou se faisaient démanteler ou se faisaient carrément contourner et on devenait toujours de moins en moins capable d'avoir une influence pour changer ou améliorer une situation. Et je trouve ça assez pénible à faire ce constat, malgré tout. Et je suis très heureux que la Commission fasse le tour de la province pour entendre à peu près les choses que j'aurais à dire.

Je vous avais annoncé que je parlerais d'urbanisation. C'est parce que les lacs, actuellement, sont soumis à une pression très grande, surtout dans les Cantons-de-l'Est où il n'y en a pas beaucoup et qu'ils sont un lieu très convoité. Il n'y a pas de moyens pour résister à cette pression urbanisante, qui fait que les promoteurs domiciliaires ou les promoteurs de constructeurs en maisons convoitent ces terrains-là. Puis on a beau avoir des normes d'implantation pour la protection des lacs, elles sont démolies, on dirait, continuellement.

Par exemple, le dernier schéma d'aménagement - ça, vous ne l'avez pas dans mon mémoire, c'est une chose que je vous donne d'expérience personnelle - le dernier schéma d'aménagement, les MRC et les municipalités ont été confrontées à devoir intégrer dans leur

1375 schéma obligatoirement, venant des autorités supérieures, une norme qui défaisait entièrement qu'est-ce qui existait avant, c'est-à-dire l'encadrement forestier.

1380 Il y avait une notion dans le ministère de l'Environnement, qui disait que l'encadrement forestier des lacs et des cours d'eau, c'était 300 mètres sur le bord des lacs qu'il fallait gérer d'une manière vraiment plus attentive et qu'il fallait avoir des prescriptions plus strictes dans cet environnement-là qu'ailleurs. Bien, on a changé ça. Et ça, c'est disparu la notion d'encadrement forestier sur les bords des lacs et des cours d'eau, et de sorte qu'on a confié ça à des règlements de zonage.

1385 Et les règlements de zonage peuvent varier beaucoup d'une place à l'autre, selon les cultures d'une place à l'autre, ce qui fait qu'à un moment donné, on a affaire à une espèce de laisser-aller ou un laissé-pour-compte. Si on a une place qui est plus sensibilisée, on va être plus strict; et si c'est une place qu'on n'est pas tellement sensibilisé, bien, on va être plutôt porté à laisser aller les choses. C'est une situation que je trouve particulièrement pénible.

1390 1395 Prenez comme exemple, il y a un règlement qui spécifie, le Q-2,r.8, qui spécifie que pour permettre l'implantation d'une résidence sur le bord d'un lac, il faut qu'elle respecte certains critères très stricts. Il faut qu'il y ait un taux de percolation suffisant. Il faut qu'il y ait ci, il faut qu'il y ait ça. Mais le fameux règlement est contournable, à partir du moment... Je reviens à une affaire. Une fois qu'il est appliqué individuellement, un inspecteur municipal va dire: «Ah! monsieur, votre terrain ne permet pas tant de percolation. Malheureusement, vous ne pouvez pas avoir de permis de construction là.» Si chacun y allait individuellement, ce serait toujours la même réponse.

1400 1405 Mais il y en a qui ont les moyens de ne pas être individuels et d'y aller à grand développement. Et là, tout d'un coup, parce que quelqu'un a des sous pour faire un développement et de faire des pressions sur une municipalité, parce que la Municipalité convoite les revenus qui leur manquent suite aux pressions des gouvernements d'en haut, alors ils sont bien intéressés à voir arriver la construction domiciliaire comme source de revenus éventuels. Alors, le promoteur reçoit un appui des gouvernements municipaux qui sont prêts à changer de zone et à permettre des concentrations urbaines sur le bord des lacs en installant, avec la permission du ministère de l'Environnement, des réseaux d'égout.

1410 1415 Et voilà, le tour est joué, on a un beau petit système privé de réseaux d'égout, qu'on va faire payer des fois par les collectivités un peu partout. On va réussir à faire passer ça et, tout d'un coup, on va voir s'installer autour des lacs, en première, en deuxième et en troisième rangées, s'il vous plaît, des zones qui étaient laissées totalement sauvages et qui n'auraient jamais pu avoir l'autorisation d'aucune construction. Moi, je trouve que c'est quelque chose de tout à fait aberrant.

Moi, en tant qu'individu, je n'aurais jamais pu construire là. Mais parce qu'on a les moyens, on va permettre à 80, 150 résidences, 300 éventuellement, d'aller s'installer à la

même place. Ça ne percole pas partout. Il n'y a pas une place pour que l'eauaille plus loin que le quart de pouce supérieur.

1420

On vit ça au lac Brompton. Le lac se dégrade petit à petit. Ce n'est pas dramatique comme à d'autres places. Le lac ne s'améliore pas. On a beau faire de la campagne de prévention, de sensibilisation. J'ai apporté des exemplaires de notre journal annuel qu'on envoie aux riverains, gratis. On leur donne. On le fait circuler pour compenser des fois le manque d'information, le manque de sensibilisation. On le fait, on fait nos efforts. On fait des réunions spéciales. On fait des choses de plantation. On fait toutes sortes de mesures ou des pressions auprès des MRC pour encadrer davantage les travaux des forestiers. Et on dirait, à chaque fois, il faut remonter la roche en haut et on ne sait jamais quand est-ce qu'elle va nous retomber dans la face.

1430

Alors, je voulais juste vous sensibiliser à ça. Je ne sais pas comment qu'on pourrait faire pour changer ça. Je le sais pas partout. Il me semble qu'à quelque part, les petits gains qu'on peut avoir à certains niveaux, ils sont défaits par l'autre bord ou ils sont facilement contournés. De toute façon, on arrive à des situations que je trouve passablement absurdes.

1435

J'ai pensé que s'il y avait, en plus, autour des lacs et de l'eau, si on introduisait une notion de paysage patrimonial qui est en veilleuse là -- il y a eu un colloque, en 95, là-dessus, mais je n'ai pas entendu parler s'il y avait eu d'autres choses, s'il y avait eu des suites à ça ou jusqu'où ça pouvait aller, jusqu'où ça pouvait avoir comme portée, mais il me semble qu'à quelque part, on a là une piste d'exploration intéressante.

1440

Pour éviter l'urbanisation, il faudrait quelque part comme déclarer certains paysages patrimoniaux, je ne dis pas sacrés là, mais quasiment, si on veut préserver la beauté naturelle de nos environnements. Et faire un peu peut-être ce qu'on a... intégrer des normes, pas d'urbanisme parce que je suis contre l'urbanisation des lacs, mais des normes du genre d'urbanisme à quelque part, qui feraient en sorte qu'on n'a pas le droit de bâtir plus près que telle distance de l'eau.

1445

Là, actuellement, il y en a une norme, mais elle est tellement faible, tellement mince que n'importe qui qui arrive là, arrive avec ses habitudes urbaines et voudrait voir son lac. Et pour mieux voir son lac, il se trouve à déboiser petit à petit. Aujourd'hui, ils n'ont pas plus le droit de le faire rapidement, mais ils font ça petit à petit et, tout d'un coup, tu te rencontres que c'est pas le lac que tu vois, mais c'est le voisin d'en face. Mais c'est ça qu'ils veulent.

1450

Ça fait que malheureusement, on est confronté avec cette espèce de culture du «m'as-tu vu, que je te voye» qui fait que, à un moment donné, il y a comme une espèce de nombrilisme d'étaler ses réussites sociales avec des devantures qui ne sont pas du tout intégrables dans l'environnement, mais qui coûtent beaucoup de sous et qui rapportent des choses aux municipalités.

1460

Il y a toute une culture à établir. C'est pour ça que je rejoins un peu les voeux de mes collègues qui parlaient de campagne de sensibilisation, de campagne de formation, des campagnes de sensibilisation et de protection.

1465 Quand on a voulu protéger la population contre elle-même avec des protections de la ceinture de sécurité dans les autos, on l'a fait et ça a donné des résultats. Quand on a voulu sensibiliser les gens contre l'alcool au volant, on l'a fait et ça donne des résultats. Des fois, un petit peu trop tard, mais ça donne des résultats. Quand on a voulu sensibiliser les gens à certaines choses, on est capable d'émettre les moyens et on va l'avoir. Pourquoi qu'on ne le fait pas pour l'eau? Pourquoi qu'on ne le fait pas pour une chose aussi vitale que notre patrimoine paysager, qui est en train d'être à la merci de n'importe laquelle initiative commerciale et qui pourrait s'intégrer là-dedans?

1475 Donc, nous faisons un appel sensible à ce qu'on trouve une manière d'encadrer les lacs et les cours d'eau peut-être dans une notion de patrimoine, de bien collectif. Même si les lacs ont tendance à être privatisés par des résidences privées, à quelque part, si on limitait l'urbanisation, il y aurait encore des grandes zones qui resteraient naturelles, des grandes zones qui resteraient sauvages, des grandes zones qui seraient pour le bien commun. Mais si on ne fait pas rien - puis là, ici, madame Gallichan, je ne sais pas trop si vous comprenez, 1480 mais quelque part, ça va vite les développements, ça se fait très vite - si on ne fait pas attention dans l'espace d'ici et quatre à cinq ans, il n'y a pas un bord de lac qui ne sera pas à la merci d'un promoteur qui voudra offrir aux retraités les maisons idéales pour finir leurs jours dans une autre sorte d'urbaine que celle qu'ils ont connue.

1485 Donc, c'est un appel à freiner l'urbanisation des lacs. Et ça, on ne peut pas compter juste sur les municipalités. Il y a peut-être les MRC, mais je vous garantis que quand vous arrivez comme petite association de lac pour essayer de convaincre des élus dans une MRC à votre souci, je vous garantis qu'on ne se sent pas gros, on ne se sent pas lourd, on ne se sent pas pesant, puis on se sent quasiment comme quantité négligeable. Ils sont très polis, mais à quelque part on n'a pas l'oreille sensible, mettons, par rapport à cette préoccupation.

1495 Donc, je vous fais part de cette doléance dans mon mémoire, je veux dire, du vécu que nous avons par rapport à une municipalité assez dynamique par rapport à ça et qui n'hésite pas à faire changer ses plans de zonage très facilement. C'est très facile dans certains milieux de faire changer des plans de zonage de conservation en zone résidentielle, comme ça se fait comme ça.

1500 Même si on réussit à faire des pétitions pour réussir à... pas des pétitions, mais réussir à contrer un référendum, le mois d'après ils vont changer leur affaire. Et il faudrait avoir une équipe d'hommes de loi gros de même en quelque part pour réussir à contrer, je dirais, ces interventions qui sont peut-être légales, mais qui coûteraient bien trop cher pour une association comme la nôtre pour réussir à contrer cette chose-là sur le plan légal. On a des problèmes par rapport à ça.

1505 L'autre point que je voulais souligner, c'était le fait que je me sens orphelin, depuis
1995, comme association. On a été un peu comme jetés par-dessus bord comme le bébé avec
l'eau sale. Et je pense que vous avez entendu ces doléances-là à travers la province. J'espère
qu'en quelque part, le message va être retenu et qu'on ne le laissera plus ce coup-là. Parce que
ça, ça a été le pire des coups qu'on n'a jamais eu. Je ne sais pas qu'est-ce qu'on a voulu régler
1510 avec ça, mais celui qu'on a voulu régler continue à parler puis à faire ses affaires pareil. Puis
nous autres, pendant ce temps-là, on n'arrête pas de recommencer à inventer la roue, ce que
je trouve assez passablement essoufflant.

1515 Remarquez bien que ce n'est pas mauvais pour notre génie créatif dont nous avons pu
faire preuve, mais à quelque part, au niveau des nerfs puis au niveau de l'usure, ça commence
à compter. Alors, c'est quelqu'un qui a la langue longue qui vient vous parler, parce qu'elle est
pendante un peu.

1520 Donc, il faudrait reconstituer une formation gouvernementale qui chapeaute toute cette
gestion-là, qui mette de l'unité là-dedans, qui mette de l'ordre dans les écuries d'Augias, quoi,
qu'on arrête de laisser à chacun ses initiatives locales. Ça, c'est fini, ça. C'est dans le temps
de la lutte au chômage, dans les années 68.

LE PRÉSIDENT :

1525 Les projets PIL, les fameux projets PIL.

M. RENÉ PELLETIER :

1530 Oui, c'est ça. En quelque part, il faut qu'on mette un peu de cohésion et d'ordre dans
tout ça, et puis qu'on ait des services minimaux pour pouvoir savoir qu'est-ce qu'il en est de ces
lacs-là, puis avoir des conseils, puis avoir des conseils judicieux. Il y en avait avant. Peut-être
qu'ils étaient critiquables, peut-être qu'on pouvait les améliorer, je suis certain, mais depuis que
le ministère de l'Environnement a été comme sacrifié sous les auspices de la rentabilité
1535 gouvernementale, nous déplorons nettement cette situation-là.

1540 Les derniers petits points que nous vivons dans notre milieu, c'est des problèmes qui ont
l'air anodin mais qui peuvent avoir des gros impacts. Je pense qu'un des problèmes qui référait
à mes amis de la rivière Tomifobia, par exemple, c'était le traitement des eaux usées des
municipalités en amont. Ils n'en ont pas parlé comme tel. Mais quand on se met à regarder un
peu la situation, le gouvernement se targue d'avoir fait des gros investissements collectifs pour
traiter les eaux usées des municipalités, bien, il faut aussi le reconnaître, puis il faut aussi s'en
féliciter collectivement, mais je pense que par souci d'économie, on n'arrive pas à avoir une
vision claire et nette du résultat de ces épurations-là.

1545 Et les riverains de mon association ont des doutes sérieux sur l'efficacité des systèmes
que les ingénieurs mettent en place. Et là-dessus, on a de la misère à trouver de l'information
pertinente et de l'information transparente par rapport à ça. Je pense que les enjeux sont gros et

que c'est difficile. Je pense qu'à quelque part, on n'est pas prêt à ouvrir la porte à l'information ou bien à aller la chercher tout bonnement. Je ne sais pas trop ce qui se passe, mais il y a quelque chose qui manque là.

On a permis l'introduction d'un système d'épuration à base de tourbe, il y a quelques années, avec le nouveau règlement, avec les modifications du nouveau règlement et je pense qu'on a manqué de prudence là. Parce que ça, ce nouveau système-là, soi-disant miraculeux, a permis un développement extraordinaire autour des lacs en l'espace de quelques années. Ça a été la porte ouverte à aller implanter des résidences dans des endroits qui n'auraient pas dû en avoir. Et on ferme les yeux là-dessus parce que le gouvernement a habillé ce nouveau procédé, c'est-à-dire l'a mis sous son aile, et on n'a pas d'indication sur l'efficacité réelle de ce système-là. Il est en vente partout puis il va l'être encore pour longtemps.

Là-dessus, nous demandons que les expertises sur l'approbation d'une part soient plus sévères et plus strictes, puis que le suivi sur les usines d'épuration des municipalités soit fait avec un petit peu plus de rigueur, pourrait-on dire. Là-dessus, je pense qu'on a des choses à aller chercher.

Une dernière chose qui nous frappe, c'est que nous avons appris, il y a un an, que certains des propriétaires autour des lacs avaient réussi à louer le fond des lacs. C'est assez surprenant. L'eau appartient au fédéral et le fond appartient au provincial. Bon, on vient de découvrir qu'on a d'autre chose qui se passe là. Il y a à peu près de 7 000 à 8 000 baux, avons-nous appris, qui existeraient à travers la province, où des résidants peuvent s'approprier le fond des lacs pour protéger, bien sûr, leur tranquillité ou protéger leur devanture ou protéger pour éviter que des gens viennent faire intrusion sur leur propriété. Il y en a chez nous aussi.

On se demande qu'est-ce que ça vient faire là? Est-ce qu'on a vraiment exploré toutes les sources alternatives pour protéger la tranquillité des gens? On pourrait commencer par réglementer certains types de bateaux qui se permettent de se promener comme ils veulent, avec des bruits, des taux de bruit qu'on ne tolérerait jamais dans une zone urbaine; mais parce qu'on est en campagne, on permet n'importe quoi. Et il y a les clubs de motards qui s'en sont prévalu, depuis un certain nombre d'années, au lac Brompton et nous en sommes nettement, évidemment, attristés, mais on ne peut pas -- il n'y a pas rien qui permet d'éviter ça.

Alors, je comprends que certaines personnes veulent à un moment donné protéger leur plage, mais il y a des implications au niveau de la protection de l'environnement qui peuvent être graves là-dedans, puis c'est ça, un deuxième statut des propriétaires qui nous apparaît nettement surprivilégié et même très risqué par rapport à la gestion saine d'un lac et d'un environnement.

On ne peut pas permettre une privatisation par en dessous. Pas juste parce que c'est le fond de l'eau, là, mais tu sais, par en arrière, à quelque part on apprend des choses qui se font. Ça a l'air être pratique courante, il s'agissait juste de le demander. Écoutez, il y a quelque chose là-bas à quelque part à changer. Donc, il faudrait qu'on cherche des voies alternatives

pour satisfaire ces gens-là peut-être, mais à quelque part qu'on arrête de jouer sur deux échelles ou sur deux niveaux de valeur.

1595

Évidemment, en conclusion, nous supportons aussi les demandes de gens qui voudraient une loi pas mal ferme par rapport à l'encadrement de l'eau. Nous sommes, comme tous les autres, soucieux de ce qui arrive avec l'eau du sous-sol. Nous sommes soucieux aussi de l'eau potable. Nous sommes soucieux de la façon dont l'eau potable est traitée, des usages qu'on en fait.

1600

Quand moi, je vois des gens qui, dans tous les milieux, qui prennent l'eau potable pour faire des types de travaux qui sont tout à fait, je dirais, scandaleux, laver leur auto plusieurs fois par jour ou bien nettoyer leur entrée au printemps, ça m'apparaît tout à fait scandaleux. Puis il me semble qu'il y aurait des choses à faire contre ça quelque part. Il y a de l'abus à ce niveau-là.

1605

Je vous dis, en terminant, que notre lac Brompton reçoit, comme vous avez vu sur les documents annexes, reçoit les eaux de tout un bassin qui a été protégé assez bien. Il n'y a pas d'agriculture lourde, il n'y a pas de municipalités qui déversent ses eaux là-dedans. On essaie de trouver la source de nos problèmes. On n'en voit pas d'autres que l'urbanisation, des gens, des petits gestes petit à petit qui s'additionnent et qui, à un moment donné, font une montagne, font des choses énormes. Et aussi, évidemment, il y a eu des travaux forestiers qui ont fait des gros dommages, mais ça, ils sont surveillés d'un peu plus près puis maintenant il semble que ça soit un petit peu moins pire. Mais même là, il faut toujours les avoir à l'oeil.

1615

Alors c'est un lac qui, comme bien d'autres lacs, sert de frontière. Alors, il sert de frontière entre trois MRC, quatre municipalités, deux comtés provinciaux et deux comtés fédéraux. Vous savez, ça se chevauche tout ça. Et essayer donc de mettre de l'ordre, essayer d'avoir un suivi autour d'une entité naturelle comme ça, avec autant de gestions éparses, bien, vous avez le problème des gens qui sont dans les associations; on ne sait pas parfois à quel saint se vouer. Puis je ne parle pas des saints de nos municipalités, Saint-Denis ou l'autre, je ne parle pas de ceux-là.

1625

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous disiez que vous aviez la langue pendante; vous avez la langue bien pendue aussi, il n'y a pas de difficulté là-dessus.

1630

Évidemment, ce que vous soulevez, vous soulevez des problèmes de planification et de statut. Pendant que vous parlez, je me rappelais la Loi de protection du territoire agricole, qui avait été faite à une certaine fin et qui, finalement, vingt ans après, on s'aperçoit qu'elle n'a pas tenu le coup. Elle a reçu tellement de coups de boutoir...

1635

M. RENÉ PELLETIER :

Comme la Loi 101.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

... d'agriculteurs qui voulaient lotir leur terre ou d'entrepreneurs qui voulaient faire valoir des terrains dont la valeur foncière montait, que finalement le système n'a pas été aussi résistant qu'il voulait.

1645 Vous avez évoqué certaines choses, une norme qui pourrait dire que sur des lacs de tel niveau, qui ont une telle taille, qu'ils aient un statut patrimonial ou qu'on ait une norme pour dire tant % de vie sauvage sera respecté, avec évidemment tous les problèmes que ça pose - parce que là, vous venez de faire une expropriation déguisée envers un propriétaire qui, lui, ne pourra pas le lotir et son voisin peut le faire, une série de problèmes juridiques - ou bien donc, comme certains nous ont dit, de donner un statut, c'est-à-dire d'obliger dans le schéma d'aménagement de la MRC d'avoir un élément spécifique, en disant: «avez-vous des lacs et de quelle nature sont-ils», et obliger d'avoir une réflexion systématique sur les lacs.

1655 J'avais l'intention de vous demander - on nous a dit cet après-midi: «Au Vermont, c'est bien mieux et les lacs sont beaucoup plus protégés» - est-ce que vous savez le genre d'instrument qu'ils ont pour contrôler ça?

M. RENÉ PELLETIER :

1660 Malheureusement, non. Je n'ai pas eu le temps de faire des études. J'arrive aussi d'un voyage, pour des raisons familiales, dans le bout du Maine. Et j'ai vu dans des zones de lacs qui étaient... je ne sais pas où est-ce qu'ils en sont, mais tout le couvert forestier était intact, puis il y avait beaucoup de résidences. Alors, comment ça s'est préservé? Est-ce que c'est par culture personnelle que les gens ont préservé leur environnement ou bien s'il y a des règlements ou des lois qui renforcent ça?

1670 Je ne le sais pas, mais il y a des grandes zones où il n'y avait rien puis d'autres zones où c'était assez dense. Il y avait une assez grande densité. Je n'admirais pas ça du tout, mais je trouvais quand même que le couvert forestier avait été plus préservé naturel, il était plus préservé que chez nous, entre autres, oui, mais je ne sais pas pourquoi.

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :

1675 Vous m'avez semblé lorsque vous m'avez dit: «Madame Gallichan, je ne sais pas ce que vous en pensez», à un moment donné de votre intervention, j'ai cru percevoir là que vous aviez plus d'urgence dans la réalisation d'une éventuelle loi-cadre. Est-ce que je vous ai mal compris?

1680 **M. RENÉ PELLETIER :**

1685 Non, j'ai cru entendre le sens de vos questions tout à l'heure, de vos interventions et je me disais, bon, je savais que j'aurais une oreille attentive à quelque part à ça. Et je pense qu'il y a urgence là. Il y a urgence en la demeure parce que le développement autour des zones urbaines, surtout quand on pense...

1690 Actuellement, la problématique des fusions municipales fait en sorte que le lac Brompton devient la banlieue de Sherbrooke et de Granby et de Richmond. Il est coincé là-dedans. Puis évidemment, il n'est pas tellement loin de la zone de Memphrémagog, même si Memphrémagog représente à lui-même un atout, un centre d'attraction important. Alors, toute cette problématique fait en sorte que le contrôle des riverains sur leur entité eau, elle devient comme en train de s'évaporer, se volatiliser si on n'a pas les moyens.

1695 Puis les riverains n'ont pas envie de devenir des échevins pour protéger leur lac. Ce n'est pas leur rôle, même si par le fait il y en a qui le deviennent. À Saint-Denis, c'est un riverain qui est maire puis il a encouragé le développement urbain. Ça fait qu'à quelque part, ça prendrait quelque chose d'autre quelque part pour changer ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1700 Quoi faire avec le mal fait?

M. RENÉ PELLETIER :

1705 On ne peut rien faire. Quand l'arbre est coupé, il ne repoussera pas, on ne le replantera pas; quand la végétation est enlevée ou quand le développement est fait, quand la rue faite.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1710 Mais parlons des eaux usées, par exemple.

M. RENÉ PELLETIER :

1715 Eux autres, ils vont se faire une belle usine, comme toutes les autres qu'il y a dans la Province de Québec, qui va aller se déverser dans la belle petite rivière Au Saumon, qui n'a absolument rien actuellement. Elle est complètement sauvage. Il n'y a pas rien de bâti autour de la rivière Au Saumon et elle s'écoule jusqu'à Kingsbury sans aucune perturbation autre que les interventions forestières dans ses bords. Et actuellement, on est en train de sacrifier cette rivière-là pour un développement domiciliaire, qui n'est même pas encore terminé, comme si on 1720 avait accepté.

1725 Puis les gens du Ministère sont au courant. Ils nous disent juste qu'il y a des normes de dilution d'effluents, qui va faire en sorte que ça ne polluera pas. Mais qu'est-ce qui nous dit que c'est ça qui va se passer? C'est comme si on nous disait: «On va polluer, mais juste un petit peu.» Mais à partir du moment où on commence à polluer juste un petit peu, on n'a plus de contrôle quand ça va polluer un petit peu plus, puis quand ça va polluer trop.

1730 Mais pour l'instant, comme c'est là, cette rivière-là était intouchée et elle est en train de perdre tout son cachet, parce que pas loin on va établir à 1 000 pieds de là, on va établir une usine, des étangs aérés, avec des effluents qui vont se déverser dans cette rivière-là. Il y a bien d'autres rivières qui sont plus mal parties que ça, je le sais, mais en quelque part, puisque celle-là était vierge, pourquoi qu'on ne la gardait pas vierge?

1735 Il y a un projet de parc régional autour de cette rivière-là, qui est dans les cahiers de la MRC et les groupes environnementaux veulent le protéger, veulent le développer. Parce qu'au nord, après le lac Brompton à aller jusqu'à Drummondville, il n'y en a plus de lac. C'est une zone qu'on jugeait importante à préserver. Puis toute la décharge de ce bassin-là passait par la rivière Au Saumon, puis avant de se jeter dans Saint-François, bien, on voulait donner à Saint-François une autre qualité. Puis comme c'est là, bien, c'est compromis. On ne peut pas savoir qu'est-ce qui va se passer à partir du moment où c'est fait.

LE PRÉSIDENT :

1745 Merci beaucoup, monsieur Pelletier.

M. RENÉ PELLETIER :

Je vous en prie.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pause santé de quinze minutes et on revient avec l'Association sportive du lac de l'Est.

1755 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1760

Alors, j'inviterais l'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est inc. Bonsoir, messieurs!

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

1765

Bonsoir, monsieur le président, madame Galichan et monsieur Genest! Je suis Étienne Tétrault, responsable de l'environnement et vice-président de l'Association. Et j'ai avec moi le président de l'Association, monsieur Jacques Delisle, qui va présenter pendant quelques instants le lac. Et ensuite, je vous ferai part de nos recommandations que vous connaissez déjà.

M. JACQUES DELISLE :

1775

Le lac de l'Est est situé sur le territoire de Disraeli Paroisse. Ce lac est aussi un bassin d'alimentation en eau potable pour la Ville de Coleraine. Donc, une municipalité puise des taxes puis l'autre puise l'eau. C'est un lac de tête. Le lac de l'Est a 2 kilomètres de long par .8 kilomètre de large. Environ 115 chalets y sont construits, dont près de douze sont des résidants permanents. Situé à 1 100 pieds d'altitude, il comprend 203 acres et sa fosse la plus profonde est de 58 pieds. On y sème de la truite annuellement. Elle voisine quelques truites grises et des maskinongés.

1780

En 1960, 10 propriétaires de chalets au lac de l'Est obtiennent de la Cour supérieure du district de Saint-François une incorporation, en conformité des chapitres 304 et 305 des Statuts Refondus de la Province de Québec, sous le nom de l'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est inc. Depuis, environ 110 propriétaires et locataires de chalets en sont membres actifs.

1785

En 82, l'Association a fait adopter un règlement par la Municipalité, règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées, fosse septique et champ d'épuration. Chaque année, l'Association vérifie le taux de coliformes et reçoit les tests d'eau de la Ville de Coleraine depuis maintenant un an. Des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées sur les rives au moins en trois occasions depuis vingt ans. En 1997, un code d'éthique, guide de règles de civisme et de sécurité, a été élaboré et placé bien en vue sur un panneau au débarcadère.

1795

Je cède la parole au responsable de l'environnement.

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

Alors, le lac de l'Est est membre de RAPPEL et depuis un an et demi, depuis deux ans, nous participons aussi au suivi de la qualité des lacs. Et comme tous les autres lacs, les trente-deux (32) qui font partie de cela, bien, notre lac est en eutrophisation accélérée, même si c'est un bassin d'alimentation en eau potable, d'où on a beaucoup d'inquiétude dans ce sens-là aussi, mais on en a au point de vue plus large, plus provincial.

Alors, je commencerais par les recommandations à la page 23, 24, 25. Donc, je vais plutôt les commenter puisque vous les connaissez déjà.

La première recommandation, c'est que le gouvernement du Québec dépasse l'étape d'une politique de l'eau et qu'il vote une loi-cadre qui, appuyée sur les données et le savoir-faire scientifique et technique d'une nation, harmonise les lois actuelles et précise les normes de qualité de préservation, d'utilisation, de conservation et de mise en valeur de l'eau. Que cette loi-cadre aussi traite des dimensions telles que les prélèvements d'eau effectués lors de la construction de barrages hydroélectriques et aussi les inévitables interrelations entre les divers ministères et organismes du gouvernement, ainsi que la préservation et la mise en valeur des milieux humides, qu'on ne voit pas beaucoup.

Donc, ici, on passerait d'un geste politique, donc d'une politique, vers un geste de législateur pour trois raisons, comme vous voyez. Une première, c'est l'harmonisation des principales lois et règlements. Il y en a onze fédérales, onze provinciales, etc.

Et aussi par comparaison. Nous avons pu regarder un peu ce qui s'est fait en Angleterre, en Allemagne, en France et ces trois pays là, qui ont beaucoup d'expérience, qu'on appelle les vieux pays, en sont arrivés à avoir soit un «water bill» ou une loi sur l'eau et sous laquelle ils ont même soumis aussi la Loi sur la pollution. Et la France aussi, déjà, en 90, a aussi fait une loi sur l'eau, ainsi que le Canada.

Une autre raison, ce sont des raisons de normes aussi. C'est qu'on indique que dans cette loi, on aimerait qu'il y ait des normes de qualité. Et quand il y aura des jugements à apporter par les juges, donc par le pouvoir judiciaire, c'est que les juges aient peut-être moins de latitude et qu'ils aient des normes établies par l'État. Au fond, cette loi-là, on veut que ce soit la colonne vertébrale de l'eau, le fil d'Ariane de l'eau au Québec. Et on est assez pressé.

Je dois vous dire qu'on est très satisfait que le gouvernement ait passé par vous pour faire cette consultation. Cependant, on pense que le gouvernement peut aller assez vite pour faire une loi-cadre puisqu'une loi-cadre, ça ne définit pas tout. Ça définit certains principes puis ça laisse le soin au gouvernement d'en préciser la portée exacte dans des décrets d'application. Mais c'est quand même quelque chose de structurant, qui peut être assez rapide. Et moi, je dirais que...

- 1840 Vous déposerez peut-être votre, d'après ce que j'ai vu, votre rapport, madame Gallichan le confirmait tantôt, vers le mois de mars. Et bien, je pense que six mois après, le gouvernement pourrait déjà déposé un projet de loi puisqu'on sait que, en pratique, un projet de loi déposé doit prendre encore un certain temps en commission parlementaire pour que tous les élus puissent le discuter, ce qui nous met peut-être une loi dans un an et demi. Donc, à peu près, voilà notre délai, tout en disant aussi que les ministres sont des gens bien occupés, bien intelligents, mais ils voient ce qui passe depuis que votre commission est en marche. Donc, ils s'informent. On en voit dans les journaux aussi. Donc, il y a une sensibilisation qui, sans doute, se fait. Et quand votre rapport va arriver, je pense qu'ils pourront voir assez clairement là où la Commission se chauffe.
- 1845
- 1850 Les eaux souterraines. Quelques points sur les eaux souterraines. C'est que nous avons pris position pour le Code civil - c'est qu'on est logique, d'après nous - avec une politique de l'eau... pas politique de l'eau mais la loi-cadre qui dirait que l'eau, c'est le patrimoine, c'est patrimonial, c'est un bien public, c'est un bien qui n'a pas de prix. Et on s'aperçoit que dans le Code civil, actuellement, évidemment, que l'eau souterraine est de propriété privée. Et ce qu'on dirait ici, c'est que le gouvernement du Québec change le Code civil pour que l'eau souterraine, qu'il soit très clair que ce soit un bien patrimonial et public, tout en maintenant que l'eau souterraine, sous réserve du droit commun et de limites dues à un bien patrimonial, est aussi un bien d'utilisation privée relié à la propriété immobilière.
- 1855
- 1860 Ça, ça veut dire que la personne qui a une propriété pourrait évidemment se servir de l'eau. Il aurait un droit exercé de prendre son eau pour des biens domestiques. Mais dès que ça devient de l'exportation ou pour des questions commerciales, bien, ce serait sous la gouverne du gouvernement. C'est un bien patrimonial. Et d'autant plus qu'on ne sait pas toujours d'où l'eau vient, alors c'est un bien qui devrait être commun et clairement établi.
- 1865
- 1870 On dit aussi, dans 7.3, que le gouvernement précise des balises nationales et légales quant à l'utilisation de l'eau souterraine, en précise les normes de salubrité et de qualité. Dans nos lectures, on a vu que ce n'était pas toujours très clair les normes de salubrité et de qualité pour l'eau souterraine et qu'il manquait de cohérence dans les règlements. Donc, une approche intégrée évidemment qui doit être vue là, comme nos prédecesseurs l'ont mentionné, et qu'on tienne compte aussi de l'utilisation des eaux souterraines, de leur potentiel d'utilisation, de leur vulnérabilité, de l'usage du territoire et des liens avec les eaux de surface. Évidemment, on le verra plus loin un peu qu'il faudra que ce soit dans les schémas d'aménagement aussi.
- 1875
- 1880 L'autre, c'est que le gouvernement fasse le plus rapidement possible une cartographie complète des eaux souterraines, mais non seulement une cartographie, mais un système d'information hydrogéologique. Parce que c'est beau de faire une carte, mais il faut la tenir à jour. Ça, c'est assez important.
- 7.5, que le gouvernement oblige les municipalités régionales de comté ou autres gouvernements pertinents à inclure l'eau souterraine et de surface dans les schémas d'aménagement du territoire. Donc, ça, c'est important aussi. Ça va toucher les bassins

versants, mais aussi dans les schémas qu'on tienne compte de l'eau, comme vous le mentionniez tantôt, monsieur le président.

Que le gouvernement crée un tribunal de l'eau pour régler les litiges de droit des citoyens quant aux conflits d'usages. Le tribunal, ici, c'est vraiment un tribunal qui tranche. Ce n'est pas de la concertation, c'est un tribunal tranchant ici qu'on veut dire.

Les eaux de surface. Alors, les eaux de surface, ça nous touche beaucoup puisque nous sommes un lac, un bassin d'alimentation en eau potable. Mais pour appliquer la loi-cadre, on propose la création d'une agence de l'eau au Québec, à même les ressources des divers ministères et organismes qui déjà touchent à l'eau par toutes sortes de biais. Il y en a huit, neuf, dix dans le gouvernement. On pourrait saisir tous ces éléments-là et les réunir dans une agence.

Puis une agence, ici, c'est un peu dans le sens d'une agence américaine. En fait, c'est presqu'un gros ministère ou un super ministère de l'eau, qui serait le fil d'Ariane de l'application de la loi-cadre. Et là-dedans, évidemment, elle assurerait le suivi de la qualité de l'eau, des lacs, des rivières, des milieux humides et les bassins en eau potable en particulier, puis aussi la gestion intégrée des lacs, les milieux humides, les rivières.

Et c'est elle qui aurait aussi à voir à la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants pour les MRC, pour localement dans les lacs aussi, lacs, rivières, en concertation avec les municipalités et autres gouvernements, bien sûr.

Et cette agence ou super ministère aurait la capacité légale d'agir en cas de litiges quant à la qualité de l'eau et à son maintien. Par exemple, pour appliquer les règlements quant à la gestion des fosses septiques, nous irions jusqu'à dire que si une municipalité ne fait pas appliquer ce règlement-là, cette agence-là le ferait appliquer, actionnerait même la municipalité pour qu'elle le fasse appliquer. On ne lésine plus avec ça.

La gestion des contrôles et des eaux souterraines aussi, puis l'information et, en concertation avec le ministère de l'Éducation, l'éducation des jeunes et des citoyens quant à la protection de l'eau et de son milieu. Donc, il y aurait ici une concertation.

Dans les eaux de surface toujours, évidemment, on voudrait que le gouvernement, pour aider le contrôle des sédiments et des fertilisants, fasse la promotion de la méthode écologique et économique d'entretien des fossés. On sait que c'est commencé, mais on appuie cet élément-là, bien sûr, comme association.

D'ailleurs, on le voit, depuis cinq ans, dans notre lac, cinq ou dix ans, il y a vraiment une augmentation des SS dans nos lacs, des sédiments en suspension. Il y en a beaucoup de ça. Et ça, ça crée beaucoup de phosphore. On est à la veille de voir nos lacs la nuit si ça continue comme ça.

- 1930 7.9, on demande aussi que le gouvernement établisse une politique de contrôle des sédiments à la source lors de la mise à nu des sols. Donc, quand il y a une construction, etc., qu'il y ait des règlements, comme il en existe dans plusieurs États américains. Donc, on le propose aussi.
- 1935 Et on propose aussi que le gouvernement accorde des budgets en matière de protection des eaux en particulier dans le domaine suivant: donc, l'uniformisation de la formation des inspecteurs municipaux, le support financier aux associations de citoyens vouées à la protection des lacs. Ça irait jusqu'à aider à faire les tests d'eau, etc., puis suivre nos lacs. Et la création d'un groupe public ou privé pour aider les municipalités, pour les conseiller sur l'application des lois, règlements, etc.
- 1940 On propose aussi que le gouvernement, dans les eaux de surface, supporte le monde agricole afin de corriger les nombreuses pratiques agricoles dommageables à la qualité des eaux: donc, l'entreposage des fumiers, l'intensification de la monoculture, les permis de prélèvement et la fameuse création d'une bande riveraine significative. Nous, c'est au moins 10 mètres. 1 mètre, ça n'a aucun sens. Je ne sais pas s'ils sont sérieux ceux qui mentionnent ça, mais c'est minimum 10 mètres pour protéger un peu. Et même là, 10 mètres, ça pourrait être plus parce que ça dépend, comme on le mentionnait tantôt, ça dépend évidemment de la géographie puis de chacun des cours d'eau, puis des lacs et des rivières et des milieux humides, bien sûr.
- 1950 Et on propose aussi que le ministère de l'Éducation et les écoles utilisent du temps non alloué, comme un collègue l'a mentionné tantôt, pour l'éducation de l'environnement et l'observation active des lacs, rivières et milieux humides. Donc, qu'on se serve de ces moments-là en éducation. Et ça peut être payant pour la jeunesse, qui nous apprennent beaucoup de choses d'ailleurs sur l'environnement.
- 1955 Et que le gouvernement adopte le règlement pour garantir un approvisionnement en eau de qualité. Il y a déjà un règlement qui existe, vous le savez. Donc, il n'est pas encore établi, réglé. On demande qu'il soit établi. Ça va avec 7.14 dans les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau. On mentionne aussi que le gouvernement rehausse les normes de salubrité, ce serait dans ce règlement-là qu'on hauserait les normes de salubrité et de qualité d'eau potable.
- 1960 Dans les infrastructures municipales, on s'est penché sur deux autres points. On demande que toutes les stations d'épuration d'eau soient évaluées, non seulement autoévaluées. On a vu dans la région ici, et je pense qu'il y en a 69, puis il y en a je ne sais pas combien, plus de la moitié qui sont autoévaluées, personne vérifie l'évaluation. On ne trouve pas ça normal. Et qu'elles soient accréditées, toutes les stations d'épuration.
- 1965 Et qu'on puisse soigner aussi les conduites d'adduction d'eau potable, parce que je pense qu'il y a beaucoup de gaspillage aussi d'eau par des conduites qui sont percées - c'est un peu le cas même au lac de l'Est - et éviter les possibilités de maladie.

- | | |
|------|--|
| | Et qu'on bannisse aussi les polluants organiques persistants, les POP qu'on appelle, en incluant les entreprises privées. J'ai vu aussi qu'en Angleterre, les entreprises privées doivent payer une sorte de taxe pour dépolluer évidemment, pour enlever les polluants organiques persistants. |
| 1975 | |
| 1980 | On mentionne aussi que les municipalités demeurent propriétaires majoritaires des infrastructures de l'eau. Il y avait une question là-dessus. C'est que nous, on dit, oui, on veut que ce soit les municipalités, mais qu'il y ait des choses partagées, pour la raison suivante. C'est que si l'eau est un bien patrimonial, si l'eau c'est la santé, pour suivre notre logique, on dit, bien, les élus des municipalités, ce sont des élus par les citoyens, ils doivent être responsables. |
| 1985 | Il y a des grosses compagnies qui s'occupent évidemment des infrastructures de l'eau, puis on s'est rendu compte qu'au bout de dix, quinze ans, c'est qu'il ne reste plus aucune expertise dans les municipalités pour pouvoir contrer ces compagnies-là, qui finalement s'enrichissent puis laissent dégrader même la salubrité des eaux. Il y a des exemples de cela que j'ai pu lire en quelque part. |
| 1990 | |
| 1995 | Que le gouvernement prenne des actions avec les municipalités pour diminuer la consommation quotidienne globale d'eau potable et protège l'eau brute, diminuant ainsi les coûts pour traiter et dépolluer l'eau. Je pense qu'on est une des provinces où on dépense, je ne sais pas, 600 litres par jour par rapport à peut-être 150 en Allemagne. Alors, il semble y avoir un gaspillage. Et je voyais dernièrement que dans la Ville de Mexico, on a changé 650 000 toilettes de 25 litres en des 6 litres et ils ont pu - je pense que c'est une centaine de mille de maisons - ils ont pu alimenter en eau parce qu'ils avaient changé simplement le réservoir des toilettes, etc., etc. |
| 2000 | L'eau, maintenant, enjeu stratégique mondial. On mentionne que le gouvernement du Québec inclue dans sa loi-cadre sur l'eau l'interdiction d'exporter l'eau du Québec par pipeline, wagon-citerne, camion-citerne ou par voie d'échanges entre bassins, par mesure de prudence, de protection et de conservation d'une ressource naturelle épuisable, par mesure de protection à long terme de la production hydroélectrique et des écosystèmes du fleuve, des lacs, des rivières et des milieux humides. Que le gouvernement favorise plutôt l'exportation de l'expertise professionnelle dans le domaine de l'eau. |
| 2005 | |
| 2010 | Ici, on connaît tout le débat de la Commission mixte internationale pour les Grands Lacs, qui ont suggéré aux deux gouvernements, américain et canadien, un moratoire sur l'eau, de puiser de l'eau dans les Grands Lacs. On voyait, ces jours-ci, même Terre-Neuve qui veut faire une loi là-dessus, d'ici le 15 novembre, pour empêcher qu'on vide l'eau du lac Gisborne. Alors, si Terre-Neuve peut faire une loi, le Québec peut en faire une aussi assez rapidement et se protéger contre l'ALÉNA, bien sûr, qui pourrait nous amener à exporter de l'eau facilement. |

2015 Finalement, que le gouvernement du Québec assure sa souveraineté sur l'eau commerciale, en vrac et embouteillée, en étatisant l'industrie de l'embouteillage de l'eau et crée une société d'État, comme il l'a fait pour les casinos, les alcools, Hydro-Québec et l'assurance-automobile, et qu'il s'assure en légiférant de façon cohérente de préserver l'eau, bien public et patrimonial, d'une exploitation irresponsable et d'une vente à rabais d'une ressource vitale et patrimoniale.

2020 Voilà, essentiellement, nos préoccupations d'association.

LE PRÉSIDENT :

2025 D'abord, merci. Pour une Association sportive et de bienveillance, vous avez la bienveillance ferme et bien affichée. Vous me semblez vous orienter vers le modèle américain beaucoup, c'est-à-dire d'une agence qui fait penser à l'EPA, donc qui a vraiment beaucoup de pouvoirs, qui n'est pas un modèle qu'évoquait mon collègue préalablement cet après-midi, mais qui est une agence qui a vraiment une juridiction très très ferme.

2030 Une petite question sur votre 7.6 pour le tribunal de l'eau. Pourquoi vous le mettez le tribunal sur l'eau souterraine? Pourquoi vous ne le mettez pas par rapport à toute question relative à l'eau? Là, il est dans la section «eau souterraine».

2035 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

2040 Oui, exactement, vous avez raison, monsieur le président, c'est que quand on l'a écrit, c'est qu'on partait du Code civil, finalement, où quand quelqu'un peut se creuser un puits comme voisin, il peut vider votre puits. Et là, vous avez le fardeau de la preuve. Et donc, c'est comme ça que c'est venu sous les eaux souterraines, en disant: «Écoute, ça n'a peut-être pas de bon sens qu'un pauvre citoyen qui gagne peut-être 30 000 \$ puisse aller se battre contre une plus grosse compagnie ou quelqu'un qui a beaucoup d'argent à côté, qui vide son puits, et qui doit payer les avocats. Il va laisser tomber puis il n'aura plus de puits.»

2045 Alors, on s'est dit: dans ce cas-là, ça prendrait un tribunal de l'eau pour régler ce litige-là. Mais je pense qu'au fond, on veut l'élargir. On passe par les eaux souterraines mais il pourrait être élargi à l'ensemble des eaux.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

2055 À ce moment-là, pour vous, ce tribunal de l'eau, notamment dans les cas de litiges sur l'eau souterraine, éviterait aux citoyens le fardeau d'une preuve qui actuellement leur incombe. Le droit civil est ainsi fait que s'il y a un gros utilisateur qui vide mon puits, c'est au poursuivant de faire la démonstration...

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

2060 De la preuve, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2065 ... que c'est monsieur Untel qui a vidé mon puits et non pas un autre ou un événement de la sorte ou un accident.

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

2070 Et l'image que nous avions, au fond, c'était les petites créances un peu pour des gens qui ont moins de moyens. Par exemple, si on prend la moyenne salariale des députés, qui est 60 000 \$, bien, on dirait: «Ceux qui gagnent 60 000 \$ et moins, vous pourrez avoir accès à ce tribunal», entre autres. C'est une hypothèse, mais pour donner un exemple concret de ce que ça pourrait vouloir dire, au fond. Mais par ailleurs, on le retouche...

LE PRÉSIDENT :

2075 Est-ce que vous êtes député?

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

2080 Non, un simple citoyen, monsieur le président. Par ailleurs, l'Association y retouche par l'agence, où l'agence aurait aussi, en fait, une sorte de...

2085 Dans l'agence, on dit en 7.7, dans les eaux de surface, l'agence aurait la capacité légale d'agir en cas de litiges aussi peut-être dans des cas bien différents. D'ailleurs, vous le mentionnez tantôt vous-même. Il y a des lois qui existent ou il y a des arbitrages qui se font. Cette agence pourrait avoir ce pouvoir d'arbitrage dans des cas beaucoup plus larges.

2090 Mais quand on l'a indiqué ici comme association, c'est qu'on partait du fardeau de la preuve du pauvre citoyen qui gagne moins qu'un député, finalement, etc.

LE PRÉSIDENT :

2095 Ça va. Je meurs d'envie d'en poser d'autres mais je vais me retenir. Mon collègue va prendre la relève.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2100 Vous avez proposé un certain nombre d'objets pour l'agence de l'eau. Les pays dont vous avez donné la référence, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Angleterre et la France, ont plutôt opté pour des agences avec des objets plus restreints et plus ciblés. Habituellement, ce sont des objets de financement pour le support de la création des organismes de bassin, d'aide technique, de conseil et d'acquisition de connaissance sur l'eau de façon générale. Et les

ministères publics gardent leurs responsabilités de régulation, de contrôle. Par exemple, en France, la Direction de l'eau a un grand nombre de pouvoirs et les directions régionales de l'environnement également.

Donc, les agences de l'eau ont plutôt des responsabilités limitées et ciblées. Si je comprends bien, vous souhaitez quasiment un super organisme public qui aurait toutes les missions relatives à l'eau?

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

Oui, c'est ce que nous souhaitons. Il faudrait voir un peu le réalisme de cela, mais avec une loi-cadre qui établit certains principes, une agence qui l'applique et qui va chercher dans tous les ministères pour faire une sorte de fil d'Ariane, une sorte de colonne vertébrale du Québec sur l'eau. J'employais le mot «souveraineté» dans ce sens-là, mais que le Québec soit souverain sur son eau.

Par exemple, on n'a pas encore légiféré sur le pompage de l'eau, puis on devrait le faire assez rapidement. D'ailleurs, le ministre en a parlé au mois d'août, probablement qu'il vous a parlé entre-temps, mais en tout cas il a parlé de faire une loi sur l'eau. Donc, déjà il est à l'affût, mais ça, c'est le ministère de l'Environnement. Mais moi, je crois qu'il faudrait qu'il y ait un ministre supérieur pour un certain nombre d'années - parce que ça, des super ministères, il y en a déjà eu, ça se défait, ça se refait - pour donner une impulsion rapide pendant cinq ou six ans ou même dix ans.

Parce que je trouve que ça se détériore beaucoup au Québec. Je nous trouve nous sur l'eau, même s'il y a des milliards qui ont été dépensés. Je pense qu'on a fait beaucoup au Québec. Ça, il faut que je sois très honnête, puis notre association est très honnête là-dessus. Il y a eu beaucoup d'argent mis là-dedans, dans les municipalités, dans l'eau, mais on voit quand même une détérioration. Et je pense que d'ici cinq ou dix ans, le gouvernement devra saisir l'occasion de vos recommandations, nourries par les nôtres évidemment, d'être une colonne vertébrale, dire: «Nous, l'eau, c'est extrêmement important. On va y voir. On va légiférer.» Et j'ai déjà vu des lois se faire en six mois quand c'est pressé.

On a vu des ministères aussi, quand ils ont changé de gouvernement, se faire et se défaire dans une nuit. Alors, je pense qu'un gouvernement peut faire des choses. Et d'autant plus qu'un gouvernement peut faire une loi assez rapidement, sans vraiment, je pense, faire un mauvais travail, faire un bon travail. Déjà, il est sensibilisé à vos travaux. Je pense que les ministres voient, monsieur le Premier ministre a dit que c'était un bien public, l'eau. Je pense qu'on a tous les éléments. Puis surtout au point de vue international, tout le monde pousse dans le même sens.

Puis Petrella, notre ami Petrella, Ricardo Petrella, c'est que lui-même dit qu'il manque, mondialement, il manque même de lois et d'une force juridique. Et on le sait, en droit, c'est qu'il n'y a pas de droit quand il n'y a pas une législation puis un gouvernement qui s'en occupe

vraiment. Et ça, ça peut être temporaire, je dirais sur une période de dix ans, ce n'est pas long dans l'histoire d'un pays de mettre l'accent sur l'eau.

2150 Puis on l'a vu, en Angleterre, au début, ça a été décentralisé, mais même après madame Thatcher, on l'a centralisé puis c'est devenu le «water bill». Et puis l'Allemagne, qui est un pays plus centralisateur, a centralisé assez vite aussi. Et puis il a fait une agence, puis c'est devenu un ministère. À moins que je sois en retard mais j'ai lu dernièrement là-dessus.

2155 En tout cas, le Québec peut être assez original pour se servir de tous ces éléments-là. Il y a des savants au gouvernement et des bons juristes qui sont capables de faire des lois très bien, assez rapidement, un an et demi. Voilà la colonne vertébrale du Québec sur l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2160 Sur la souveraineté, expliquez-nous donc comment l'étatisation de la mise en bouteille assurerait la souveraineté du Québec sur ses eaux?

2165 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

C'est une partie de la souveraineté. C'est que de la manière qu'on l'a fait pour la boisson, c'est que le gouvernement a été assez intelligent pour dire: «Bien, oui, c'est une ressource importante, ça, la boisson.» Je ne sais pas qui fait l'argent avec ça, on peut deviner, mais maintenant c'est le gouvernement qui le fait. Puis bon, il y a des choses là-dessus.

2170 Et je dirais une souveraineté dans le sens suivant, c'est que non seulement il retirerait de l'argent mais il pourrait contrôler le sous-sol aussi. Parce qu'actuellement, si je ne m'abuse, les lois ne prévoient rien sur la quantité d'eau qu'on peut pomper. Je ne l'ai pas vu, en tout cas, peut-être que ça existe. Et là, le gouvernement, s'il est le propriétaire ou l'agence, une société d'État qui fait ça, c'est qu'au fond il va pouvoir vendre son eau, retirer des profits, quitte à avoir une sorte de partenariat quelconque, 60-40, je ne sais pas trop, mais que c'est lui qui voit à cela et que le sous-sol, il en soit le responsable, comme on le voyait dans le...

2180 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais est-ce que la réciproque est vraie, c'est-à-dire qu'il pourrait contrôler son sous-sol sans nécessairement mettre en bouteille et mettre en marché lui-même?

2185 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

C'est-à-dire que c'est possible. Je sais qu'il y a des gouvernements, actuellement, en Colombie Britannique, je pense qu'ils veulent, ou il y a un autre pays où j'ai vu qu'ils veulent taxer de façon importante ou aller chercher de l'argent avec ça sans être propriétaires.

2190 Mais je ne sais pas trop, j'ai trouvé que la Régie des alcools, les casinos, c'était intéressant que ça soit dans les mains d'un gouvernement plutôt que dans les mains d'autres personnes dont on n'a pas le contrôle.

2195 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Je voudrais bien comprendre. Tout à l'heure, vous avez dit, vous avez évoqué un super ministère. Est-ce que dans votre esprit, il devrait d'abord y avoir ça pour installer et faire adopter la loi-cadre et installer tout ce que ça signifie pendant cinq ans, quatre, cinq ans, avez-vous dit, cinq ou dix ans, et après ça, l'agence? Ou si vous voyez l'un avant l'autre et lequel avant l'autre?

2200 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Bien, d'abord, je reviens avec ma date d'échéance pour la loi, un an et demi, mais je verrais rapidement une sorte de supra ministère qui donne vraiment l'impulsion pendant quatre ou cinq ans. Puis après ça, bien, les gouvernements verront qu'est-ce que ça a donné comme impulsion pour essayer de mettre en place les bassins versants, les normes de qualité, de

salubrité, l'étatisation, s'il y a lieu. En tout cas, il y a beaucoup de choses là-dedans. Mais je verrais d'abord une sorte de supra ministère.

2210

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Une question que j'ai posée cet après-midi à une autre personne, dans quelques années, lorsqu'il y aurait, le ministère étant peut-être disparu dans le cheminement que je vois de vos propos, cette agence de l'eau ou cet organisme national de l'eau, quel serait son pouvoir face à une autre société d'État qui agit sur l'eau, mais avec l'aspect économique, c'est-à-dire Hydro-Québec, s'il y avait un conflit à un moment donné sur une dérivation de cours d'eau, de barrage, etc.?

2215

2220 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Justement, c'est pour ça que je pense à un super ministère au début, parce qu'il va y en avoir sûrement, parce qu'Hydro-Québec va faire des dérivations. D'ailleurs, j'ai vu dans les journaux l'ébauche du projet de loi du ministre, puis tout de suite il y avait une réserve sur la dérivation de l'eau au Québec. Donc, il y avait quelque chose sur Hydro-Québec. Mais s'il y avait un conflit, moi, je verrais tout de suite, pour les cinq prochaines années, c'est le supra ministère ou ce que j'appelle l'agence, une agence qui pourrait trancher, donc un ministre important du gouvernement et peut-être même le Premier ministre.

2225

2230 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et après, si ce n'est plus une structure dite supra ministérielle, si c'est une autre société d'État, comment on organise le poids du pouvoir de l'un et l'autre?

2235

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

Ah! cinq ans, c'est long en politique.

2240 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et vous pensez que ça peut être fait, ça peut être écrit, puis ça peut être accepté et acceptable que l'une ait une prépondérance sur l'autre. Et laquelle?

2245 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Bien, s'il y a une volonté politique vraiment, à la suite de tout ce qui sera dit sur l'eau au Québec et l'urgence de préserver l'eau comme un bien patrimonial, je pense que le gouvernement devrait y voir rapidement par un ministère, par le moyen qu'il voudra.

2250 Nous autres, on suggère une agence, qu'il y ait une sorte de supra ministère, comme il y en a déjà eu d'ailleurs. Il y a même un supra ministre actuellement, l'économie, les finances. Ça pourrait être un aussi pour l'eau, puis qui tranche avec le Premier ministre justement pour donner une impulsion très serrée, puis montrer aux autres provinces aussi, qui sont inquiètes que le Québec ne donne pas un permis pour que l'eau devienne sujet à l'ALÉNA par des camions-citernes ou je ne sais trop quoi.

2260 D'ailleurs, même le gouvernement fédéral demande un moratoire aux provinces. Il a même déposé un projet de loi, comme vous le savez, au mois de mars, qui n'est pas encore passé mais pour justement empêcher l'exportation de l'eau. Donc, je pense que le Québec devrait... comme les vieux pays l'ont fait, une loi-cadre et un moyen très fort pour la mettre en oeuvre rapidement.

2270 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Si j'étais encore dans mon ancien métier, je vous dirais, en quarante-cinq secondes, pourriez-vous me dire ce que vous voyez comme sanction, que vous avez laissé entendre, sur les municipalités délinquantes qui ne font pas respecter le Q-2,r.8? Vous avez dit: «Il faudrait qu'on leur donne des amendes.» Est-ce que j'ai bien compris?

2275 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Oui, ça pourrait être des amendes, une sanction quelconque, pour les obliger à appliquer le règlement qu'elles ont elles-mêmes passé, quand ça touche la qualité de l'eau souterraine et de surface, bien sûr. Ça peut être des amendes, coupures de budgets ou je ne sais trop quoi. Ça peut être toutes sortes de choses.

C'est dur, mais à un moment donné on n'élève pas les gens à l'eau claire. Mais de la bonne eau, de l'eau potable, mais de la bonne eau potable. Elle peut être claire mais polluée.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre association est une association qui jouit d'un statut d'œuvre de charité?

2285 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Dans quel sens?

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elle peut émettre des reçus...

2295 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

De charité?

2300 **LE PRÉSIDENT :**

... pour preuve de charité?

2305 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Non.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Non?

2315 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Non.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a une autre association, cet après-midi, qui pouvait le faire.

2325 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Nous aimerais parce que nous sommes pour la charité justement.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Surtout quand elle peut commencer par soi-même!

2325 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Ah! bien oui, sûrement.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Tétrault. Merci, monsieur Delisle. Félicitations pour le travail que vous avez fait. Et on verra la suite.

2335 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Merci beaucoup. Nous comptons sur vous.

2340 **M. JACQUES DELISLE :**

Merci, et nous sommes confiants.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Ramacière, s'il vous plaît.

2350 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Madame, messieurs, bonsoir! Mon nom est Constance Ramacière. Je voudrais vous remercier de l'occasion que vous m'offrez ici, ce soir. En fait, c'est une occasion que je trouve très particulière, très spéciale. Je suis même étonnée d'être ici, moi-même. Je suis inscrite comme citoyenne à la porte, je trouvais la responsabilité très lourde.

2355 Je suis citoyenne, effectivement, de Montréal, la plupart du temps et de plus en plus maintenant dans les Cantons-de-l'Est, sur le bord du lac Lovering. Ce contact avec le milieu de l'eau dans un milieu rural m'apprend beaucoup. Étant donné qu'à un moment donné, j'ai osé émettre une opinion sur toute la question de la privatisation de l'eau, je me dis, bon, il faut aller au bout de l'idée et mettre sur papier et me présenter ici, devant vous, ce soir.

2360 Monsieur Beauchamp, j'ai beaucoup apprécié vos commentaires en ouverture ce soir parce que, effectivement, je n'aurais jamais eu l'idée d'écrire un mémoire. C'est plutôt une lettre que je vous adresse. Et dans mon expérience, les paroles qui sont écrites ont tendance à se figer. Or, ce n'est pas du tout mon intention de défendre une position ce soir, mais plutôt de chercher avec vous un certain nombre de solutions et d'idées que j'ai émises dans un petit milieu bien privilégié, et je me retrouve maintenant à les partager en public.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Vous faites partie maintenant de l'histoire du Québec alors --

2370 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Extraordinaire!

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous en faisiez déjà partie, puisque vous aviez agi aussi comme animatrice au Symposium sur l'eau.

2380 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Mais comme animatrice seulement. Je n'avais aucune opinion à ce moment-là. Cela dit, j'ai eu l'occasion de mesurer mes idées avec deux collaborateurs qui étaient au Symposium sur l'eau, dont un qui a frayé à l'INRS-Eau et qui assez rapidement m'a dit: «Oui, oui, Constance, ça a plein de bon sens, va présenter ça»; et un autre qui est à l'INRS-Urbanisation, qui m'a dit: «Voyons donc, Ramacière, la vie n'est pas aussi simple que ça.» Ces deux commentaires m'ont motivée à venir vous présenter mes propos ici, ce soir.

2390 En guise d'introduction, je pense - et ça, vous ne le retrouverez pas dans mes notes, mais c'est en me relisant moi-même - qu'une future politique sur la gestion de l'eau au Québec doit nécessairement se donner un cadre de résolution de conflits: l'eau source d'énergie, l'eau source de vie et l'eau source de conflits.

2395 La raison même, si je comprends bien les événements qui ont mené à la formation de votre commission, se retrouve dans des conflits, conflits qui ont été anticipés à Montréal par rapport à toute la question de la privatisation de l'eau et conflits sur toute la question de pompage, Franklin, etc., Saint-Jérôme. C'est le lieu même qui a donné naissance à tout ce qui a suivi, dont le Symposium sur l'eau, la Commission.

2400 Donc, à mon avis, la future politique doit nécessairement afficher, mettre de l'avant, et ça assez rapidement, comment une future politique va gérer les conflits de l'eau. Conflits qui ne sont pas particuliers au Québec. Ce sont des conflits, pour la prochaine décennie, les prochains trente ans, d'ordre international. On sait très bien, on regarde maintenant toute la question des eaux souterraines. La question de l'eau et comment même les icebergs vont être utilisés dans l'avenir sont des questions qui seront à l'heure dans les prochaines années. Alors, peut-être que vous avez l'occasion, vous aussi, de passer à l'histoire et d'initier une politique qui sera, on l'espère, un rayon de lumière pour nous et peut-être un exemple pour d'autres qui pourront le suivre.

2410 Pour en revenir à mon propos, j'ai dans une discussion un soir, comme j'ai dit dans un milieu privilégié, entendu des personnes dire qu'ils étaient contre la privatisation de l'eau. Bien sûr, ils entendaient qu'ils sont contre la privatisation des réseaux municipaux de distribution, mais cette réflexion est arrivée en me disant: «Bien, voyons donc, l'eau du Québec est déjà privatisée.» C'est à partir de ce constat que j'ai développé ma lettre que je vous ai soumise. L'eau est privatisée; l'usage qu'on en fait est un usage privé, et ça, depuis longtemps.

2415 J'en arrive donc à formuler une grille selon les usages qui n'est absolument pas arrêtée, qui peut être beaucoup plus explicite, beaucoup plus longue, beaucoup plus compliquée comme diraient certains de mes amis qui m'ont dit, comme je vous l'ai dit tantôt: «La vie est plus compliquée que ça», mais ce que je rajoute à toute la question des usages, c'est la question des intérêts.

2420 Tantôt, je disais que, bon, vous devriez adresser, à l'intérieur de cette politique, toute la question de la résolution et de la gestion de conflits. Pour gérer des conflits, le premier outil que moi je connaisse, c'est une analyse des intérêts qui sont en cause. Alors je crois que cette politique doit nécessairement, au début, expliquer quels sont les intérêts qui sont en cause. 2425 J'en ai fait une grille, qui est assez sommaire, mais même celle-là ne satisfaisait pas et ne plaisait pas à tout le monde à qui j'en ai parlé.

2430 Pour moi, il y a deux types d'usages: des usages d'intérêt privé et des usages d'intérêt public. Quand j'ai parlé des usages d'intérêt public, pour moi, tous les usages qui sont les actes privés, c'est-à-dire sanitaires, les usages domestiques, même si le geste est privé et qu'il se fait chez nous, c'est un usage qui relève de l'intérêt public, commun. Or, même sur ce petit point-là, il y a des gens, comme je dis, il y a des chercheurs à l'INRS-Urbanisation qui m'ont dit: «Non, non, tu n'as pas raison.» Je maintiens quand même que la façon de comprendre l'usage, ce n'est pas par le geste, mais plutôt par le fait que moi j'ai un intérêt à ce que tous les 2435 citoyens du Québec aient le même accès à cette eau-là que moi.

2440 Alors pour moi, les usages d'intérêt public sont: domestiques, sanitaires, institutionnels et de loisirs publics. Dans les loisirs publics, bien sûr, les bains publics, les piscines publiques, les plages sont, pour moi, des usages d'intérêt public.

2445 Les usages d'intérêt privé sont: le transport, l'industrie, l'agriculture, les usages commerciaux et les loisirs privés. Je me suis permise de rajouter les loisirs privés à ce moment-là, parce qu'ils correspondent très bien, à mon avis, à tout le débat qui se mène en ce moment sur toute la question de l'utilisation des lacs et des rivières pour les bateaux à moteur.

2450 J'ai eu le plaisir ou, enfin, j'ai été intéressée cet été par un débat qui a eu lieu autour de la question du lac Orford et sur l'interdiction des bateaux à moteur sur le lac. Les deux municipalités en cause ont permis à tous les résidants présents, à tous ceux qui étaient là d'exercer un droit de vote dans une assemblée qui était supposément consultative et il y avait là vraiment affrontement entre les gens qui souhaitaient que la réglementation interdisant les bateaux à moteur soit appliquée, et les plaisanciers du moteur, comme je les appelle, qui

étaient là et qui se défendaient de droit et liberté fondamentale pour utiliser leur bateau sur le lac Orford, alors comme si, dans une charte quelconque endossée par les Nations Unies, le droit du bateau à moteur était un droit fondamental. Pour moi, un bateau sur un lac, c'est un usage de loisir privé et si on le comprend comme tel, bien, le reste de ma proposition s'explique.

Une petite parenthèse sur la question des intérêts. Pour moi, les intérêts sont les besoins, les espoirs et les craintes qui motivent les gens. On doit tenir compte de l'ensemble des intérêts quand on fait une politique, quand on pose un geste, quand on développe un certain nombre d'options de gestion. Les craintes, des fois, sont aussi importantes que la réalité. La crainte de voir pomper l'eau et de la voir disparaître dans des bouteilles, elle est plus grande et plus importante que le fait réel.

Et je cite monsieur Pierre-Marc Johnson, en début de texte, que ça prend 30 litres d'eau pour faire 1 litre de bière. Alors quand on voit des caisses de bière partir, on ne s'inquiète pas de la même façon que quand on voit des bouteilles d'eau partir.

On s'inquiète beaucoup de toute la question du pompage. Mais tout mammifère, dont un petit cochon, est 80 % eau. Alors les porcheries qui exportent les petits cochons au Japon, on ne s'inquiète pas de la même façon. On ne s'inquiète pas lorsque Oasis ou toute autre compagnie arrose des champs parce que c'est la tradition. On doit tenir compte des intérêts, on doit aussi tenir compte des craintes et des peurs des gens, à l'intérieur d'une analyse de résolution de conflits.

Suite à cette grille sur les usages d'intérêt public et les usages d'intérêt privé, j'en arrive à une proposition, un outil de gestion. Et vous y avez touché de différentes façons au cours de la soirée. Pour moi, c'est assez simple, il doit y avoir une taxe sur tout usage d'intérêt privé d'une ressource vitale publique, alors une taxe sur les usages agricoles, de transport, de loisirs publics, sur les usages commerciaux.

On nous dira que, bon, les traditions ne feront pas en sorte que c'est possible d'introduire une taxe de cet ordre-là. Je réfère rapidement, mais quand même à l'intérieur du texte, que nous avons vendu 0.02¢ la tonne le fer à la Iron Oil. Je ne sais pas si vous avez entendu récemment tous les débats autour de la question des taxes dans les villes minières, où il est difficile de comprendre maintenant combien vaut une compagnie et donc certaines municipalités qui se voient forcées, à cause des débats qui ont eu lieu dans les cours, de donner des congés de cinq ans à ces mêmes compagnies minières là. Alors, on ne peut peut-être pas savoir combien vaut la compagnie, mais on peut savoir combien d'eau elle utilise. Parce que pour moi, une taxe, ça va de pair avec la mesure de l'eau qui est utilisée.

Je propose donc la taxe qui a deux sens: en fait, la taxe sur le captage, tout captage, chaque fois qu'il y a une utilisation, que ce soit pour l'arrosage d'un champ de blé d'Inde ou le pompage de l'eau qui est mise en bouteille; et une taxe sur le déversement. Donc chaque fois qu'on utilise ou on abuse la ressource, qu'elle soit taxée.

On a entendu parler beaucoup, ce soir, des agriculteurs, de qu'est-ce que ça veut dire autour des lacs et les rivières. Moi, comme je vous ai dit tantôt, je vis sur le bord d'un petit lac, le lac Lovering dans les Cantons-de-l'Est. Il y a un fermier voisin qui, cet été, a épandu du fumier tout le long du champ. Et je dirais peut-être dix heures, douze heures plus tard, nous avons eu la fameuse tempête du mois de juillet de cette année. Donc, en dedans de vingt-quatre heures, ce qu'il a épandu sur son champ s'est retrouvé face à chez nous, dans le lac. Alors, je pense que cette taxe doit à la fois décourager, encourager d'autres types de comportement. Mais tant que les comportements ne sont pas changés, bien qu'on en profite.

Et comme je dis dans le texte, je vois les élus se réjouir d'un nouveau champ de taxation. Mais pour moi, cette taxe doit servir à la préservation de la ressource, à l'analyse. Elle doit servir à l'amélioration de la ressource. Elle doit servir à financer les organismes bénévoles qui sont à bout de souffle. Elle doit servir à la plantation d'arbres sur les bords des lacs et des rivières. Elle doit préserver la ressource pour les années futures.

Voilà, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Ramacière. Est-ce qu'un usage hydroélectrique est un usage public ou un usage privé?

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

Ah! je le savais, j'aurais gagé 400 \$, monsieur Beauchamp. Vous demanderez à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez en bel de gager, madame!

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

Vous demanderez à Hydro-Québec s'ils considèrent qu'ils sont une entreprise commerciale ou s'ils sont une entreprise d'intérêt public. Quand Hydro-Québec vous aura donné la réponse, vous saurez dans quel lieu elle se retrouve. Je pense qu'en ce moment, Hydro-Québec se considère comme une entreprise commerciale.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez touché une chose qui est dans la littérature et qu'on appelle de l'eau virtuelle, c'est-à-dire que quand on exporte une pomme, qu'on exporte un épi de blé d'Inde ou qu'on exporte un porc, certains auteurs appellent ça de l'eau virtuelle, on exporte un produit où l'intrant eau a été extraordinairement important. Donc, vous le mettez comme un intérêt privé.

2540

Mais un agriculteur qui produit l'alimentation pour une population donnée, est-ce que son activité peut être jugée privée ou publique? Et si elle est jugée privée, qu'arrivera-t-il en retour sur le coût de production de l'alimentation? Et donc, refaisons l'analyse sociale qu'on nous fait constamment ici, qu'arrive-t-il pour les plus pauvres?

2545

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

Des agriculteurs qui produisent pour nourrir leur famille et deux, trois voisins, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup.

2550

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pour le marché du milieu québécois.

2555

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

Écoutez, moi, je ne veux pas le trancher. Je ne veux pas ouvrir sur ce débat-là de cette façon aussi judicieuse que vous souhaitez que je puisse le faire. Pour moi, il y a une industrie agroalimentaire qu'on connaît et qu'on reconnaît, qu'on est capable de nommer et d'identifier. Pour le reste, j'imagine qu'un principe de cet ordre-là ouvrirait des débats et quelqu'un aura sûrement une façon plus intelligente que moi de le trancher.

LE PRÉSIDENT :

2565

Mais c'est très débattu en France.

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

Oui.

2570

2575 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il y a une affaire qui me chicote dans une de vos affirmations. Quand vous dites «une taxe sur tout usage d'intérêt privé de la ressource vitale», c'est que fondamentalement, vous considérez cette ressource vitale comme étant le bien public.

2580 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Oui.

2585 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors, quand vous mentionnez que la politique de la gestion de l'eau doit reconnaître que l'eau est déjà depuis longtemps privatisée, devrions-nous ajouter une ligne et consacrer l'aspect public patrimonial et bien collectif de...

2590 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

On doit la consacrer. C'est ça mon propos, bien sûr. En reconnaissant que ses usages sont privés, on doit reconnaître aussi qu'on laisse les usages privés se faire sans les gérer, sans les contrôler, sans qu'ils servent à la collectivité.

2595 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est que je ne trouvais pas dans votre texte la...

2600 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

C'est un vice d'écriture.

2605 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais pour vous, ce statut, il doit être reconnu officiellement.

2610 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Il doit être reconnu, oui.

2615 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2615 Le système de redevances que vous proposez mutatis mutandis existe dans certains pays, surtout européens: la redevance à l'utilisation et la redevance à la pollution ou aux rejets.

2620 L'inconvénient que les analyses à posteriori semblent faire, c'est que cette façon, cette pratique réduit l'accès à l'eau pour bien des citoyens et augmente les coûts d'à peu près 75 % plus rapidement pour le coût de l'eau que l'inflation. Donc, il semble y avoir deux vices là-dedans: réduire l'accès à l'eau pour les citoyens, les citoyens qui se voient couper l'eau.

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

2625 Pourquoi? Je m'excuse, je ne comprends pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2630 Parce qu'ils ont à payer la redevance pour l'utilisation et les entreprises ont à payer la redevance pour la pollution.

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

2635 Mais dans mon propos, les citoyens ne paient pas pour l'utilisation. Quand c'est une utilisation privée d'un citoyen, mais c'est une utilisation... c'est ça que je disais, la différence entre l'acte, l'utilisation domestique n'est pas payée par le citoyen. Ce n'est que l'utilisation servant des intérêts privés.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2640 Alors, dans votre modèle, le service d'eau continuerait à faire partie de la taxation générale?

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

2645 Absolument. Je paie très cher mon eau à Montréal. Déjà, je paie une partie des taxes dans la municipalité du Canton de Stanstead, mais je ne paie pas l'eau encore.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2650 D'accord. Est-ce que vous pensez que la gestion par bassin versant, l'approche écosystémique peut être un lieu de résolution de conflits, puisque ces approches-là sont habituellement des approches par consensus, qui réunissent autour d'une même table la plupart des acteurs de l'eau dans un milieu ou dans un bassin versant?

Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :

2660 Je vais vous dire, monsieur Genest, je ne connais pas assez le modèle pour me prononcer là-dessus. Cependant, suite à vos questions tantôt, j'ai entendu: «tribunal, le ministère, super ministère», etc., etc. Il me semble que tout ce qui est super ministère ou ministère voyage lourd dans la vie. Et ce n'est pas des modèles qui sont suffisamment flexibles pour être capables de gérer rapidement des conflits tels qu'ils se présentent dans le quotidien des citoyens. Comment cette gestion devrait se faire? Je n'ai pas nécessairement une idée.

2665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2670 J'essaie de voir la logique des principes que vous nous avez proposés. Est-ce que je décode bien en pensant que le lieu de règlement des conflits, qui serait souhaitable, serait plus de nature d'approche de concertation et de consensus plutôt que de tribunal?

2675 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

C'est que vous utilisez des mots qui sont généralement assez lourds. Ça peut être une négociation. Ça peut être une médiation. Ça peut être un tribunal en dernier recours si les 2680 médiations, la négociation n'a pas réussi à amener une solution. Alors, elle ne se pose pas nécessairement.

2685 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2690 Donc, vous n'excluez pas l'arbitrage, finalement.

2695 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Pas du tout, non.

2700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

2705 **Mme CONSTANCE RAMACIÈRE :**

Merci beaucoup.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

2715 Alors, le Comité de protection du marais de Kingsbury.

2720 **M. LAURIER BUSQUE :**

Bonsoir!

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

2710 **M. LAURIER BUSQUE :**

J'ai une question au préalable, si vous me permettez.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2720 **M. LAURIER BUSQUE :**

2725 Vous avez posé une question au sujet d'Hydro-Québec. J'avais adressé à la Commission une question qui n'a pas été répondue parce que les gens d'Hydro-Québec n'étaient pas présents lors de la première partie des audiences. Je vais répéter ma question et j'aimerais savoir de quelle façon...

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est sur le prélèvement d'eau?

2735 **M. LAURIER BUSQUE :**

C'est ça.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la réponse a été donnée.

2745 **M. LAURIER BUSQUE :**

Non, ce n'est pas un prélèvement d'eau.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas un prélèvement d'eau puisque l'eau est retournée intégralement au milieu.

2745 **M. LAURIER BUSQUE :**

Vous êtes bien préparés!

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est dans les documents déposés de la Commission. Vous pouvez en prendre...

2755 **M. LAURIER BUSQUE :**

Je vous remercie.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

On l'a posée et la réponse est venue, on l'a déposée dans --

M. LAURIER BUSQUE :

2765 Vous êtes bien aimable, merci.

Maintenant, portons notre attention sur le mémoire qu'on vous a fait parvenir. Je me présente, Laurier Busque. Je suis membre du Comité de protection du marais de Kingsbury, le MAKI, qui est formé de citoyens de la région du Val-Saint-François et qui réalise des activités reliées à la conservation et à la mise en valeur du marais de Kingsbury et de la rivière au Saumon.

2770 Essentiellement, le mémoire porte sur trois aspects. Le premier - je vais y aller très rapidement, on l'a traité souvent ce soir - la loi-cadre sur la gestion. Les deux points vraiment importants, c'est la question des milieux humides et des projets d'observation active.

2775 Le mémoire demande, et c'est la première recommandation qu'on vous fait, le plus rapidement possible, que le gouvernement du Québec se dote d'une loi-cadre sur la gestion de l'eau. Cette recommandation, je la mets pour vraiment faire comprendre l'ampleur des problèmes, des solutions qu'il faut mettre en place et, depuis cet après-midi, l'urgence. Je ne sais pas, par les témoignages que vous entendez au cours de vos délibérations, en tout cas de vos échanges avec le public, moi, cet après-midi, ce que j'ai entendu, j'ajouterais: ce n'est pas juste l'ampleur des problèmes mais l'urgence d'agir, si on veut au Québec se retrouver dans une situation qui va être même à un certain moment donné vivable pour tout le monde. Donc, c'est

2780 la première recommandation que nous faisons, que le Québec se dote d'une loi-cadre portant sur la gestion de l'eau.

2785 Les deux points importants portent sur les milieux humides. J'ouvre la parenthèse sur ce que j'ai entendu cet après-midi, où on me signalait que c'est TQM qui a fait un remplissage systématique d'un milieu humide. Je pense qu'il y a un témoignage qui nous a été donné cet après-midi. Puis on a posé la question: est-ce que légalement, il pouvait faire ça? Ça s'est fait dans l'Estrie, dans les Cantons-de-l'Est. Et on vient vous parler ce soir de l'importance des milieux humides en sachant qu'il y a quelques mois, délibérément, une compagnie s'est permis de faire ça.

2790 2795 Les milieux humides, pour bien se comprendre, c'est une zone de transition entre les trois milieux: aquatique, semi-aquatique et terrestre. C'est une zone où la biodiversité est extrêmement importante. Et quand on parle ici, à la Commission, des rivières, des lacs, et bien, c'est une zone de transition entre ces deux grands milieux. C'est même aussi une zone de transition entre la surface et, ce qu'on se préoccupe, pour l'eau qui se retrouve dans les eaux souterraines. Le milieu humide permet cette transition. Donc, avant de penser de les remplir, il faudrait réfléchir à cette fonction, à ces rôles extrêmement importants.

2800 On a remarqué des investissements importants au cours des dernières années, principalement dans la plaine du Saint-Laurent. Quand je dis «actions», c'est des achats par différents gouvernements, fédéral surtout mais aussi au niveau provincial, puis au niveau même de certains mouvements, comme je pense à Canards Illimités qui ont acquis des milieux humides pour favoriser la conservation.

2805 2810 Quand on voit ces efforts-là concentrés dans le milieu de la plaine du Saint-Laurent, on signale dans notre mémoire que malgré ces efforts, on demeure extrêmement inquiets pour ce qui est en dehors justement de la plaine du Saint-Laurent. Et on se retrouve justement dans cette situation-là, encore une fois, en se rappelant qu'un milieu humide, que ce soit dans la plaine du Saint-Laurent ou dans les régions appalachianes ou du piedmont appalachien, de l'importance de cette fonction-là de rétention de l'eau durant des événements d'un coup d'eau durant l'été où le milieu humide peut justement jouer un rôle important, la capacité de rétention de l'eau durant les périodes de crue au printemps ou à l'automne, la fonction des milieux humides aussi en termes de coûts d'entretien des rivières.

2815 2820 Si on détruit les milieux humides, on va se retrouver... d'ailleurs, la présentation des gens du lac Massawippi nous a fait bien comprendre l'importance que si les sédiments ne sont pas retenus, d'une façon ou d'une autre, par le milieu, ça se retrouve à remplir nos lacs, tout simplement. Et ça, c'est encore une fois une fonction d'un milieu humide qui pourrait permettre de ralentir cette sédimentation de nos lacs. Et regarder, encore une fois en termes d'investissement, l'importance que pourrait avoir de miser sur les milieux humides, pas juste dans la plaine du Saint-Laurent mais dans l'ensemble du territoire québécois.

2825 Dans notre mémoire, on a essayé de répertorier - évidemment, c'est à partir de données recueillies par des experts et les dernières données du ministère de l'Environnement et de la Faune - pour essayer de quantifier la situation dans notre région; comme point de départ, essayer de savoir qu'est-ce qui est présent et d'essayer de le quantifier. Évidemment, sur le plan scientifique, ça pourrait être précisé. Mais quand même, ça nous apparaît important de tant qu'à parler des milieux humides, tentons de quantifier ou de qualifier aussi la situation dans les Cantons-de-l'Est.

2830 On a complété dans le mémoire une description de quatre sites différents. Le choix de ces sites, encore une fois, est plus pour apprécier la fonction des milieux humides dans chacune des situations qu'on donne ou qu'on présente dans le mémoire pour, encore une fois, mieux apprécier la fonction de ces milieux humides. Et de là la recommandation 2: que les aspects de l'étude, de la conservation et de la mise en valeur des milieux humides soient abordés dans la future loi-cadre portant sur la gestion de l'eau au Québec.

2840 Le dernier point. Il y a une transition avant de parler d'observation active, et on en a parlé amplement aussi ce soir, c'est la question de la gestion de l'eau par bassin versant. Ça aussi, on fait part d'une recommandation, la troisième: que le gouvernement du Québec encourage et appuie le développement de la gestion par bassin versant. Et c'est de là que je fais le lien avec l'objet principal du mémoire, qui est l'observation active.

2845 Cette intention ou même cet outil ou ce moyen qu'on pourrait se doter, il va falloir à un moment donné l'articuler avec des outils qui sont accessibles pour l'ensemble du public. Et c'est là que je vous propose le concept de participation du public par l'observation active. Donc, la gestion par bassin versant doit s'articuler par des projets concrets. Et c'est là que l'observation active peut s'avérer tout indiquée afin de favoriser la participation du public.

2850 On a essayé dans le mémoire de préciser ou de signaler trois ou quatre exemples de projets où on parle d'observation active. Il y en a un projet qui va être resoumis ici par d'autres groupes qui font partie de RAPPEL, dont le MAKI. Entre autres, le suivi sur la qualité de l'eau des lacs m'apparaît comme étant typiquement une opération par la formation que RAPPEL donne aux riverains pour être capables d'alimenter les données qui vont servir à l'appui du suivi de la qualité de l'eau des lacs.

2860 On fournit dans le mémoire trois ou quatre autres exemples d'observation active. Juste rapidement pour les regrouper, certains sont plus de l'ordre d'espèces animales. On pense, entre autres, l'observation des oiseaux par les ornithologues qui s'intéressent sur le plan de certaines espèces animales. On donne l'exemple de grenouilles en Ontario sur le Frogwatch fait par le zoo de Toronto, qui fait qu'on cueille des données sur l'ensemble d'un territoire donné à partir d'espèces en particulier.

2865 C'est un travail qu'on peut faire en observation active à partir des espèces particulières comme ça. Mais aussi, on peut en faire dans une approche plus écosystémique, où on peut regarder l'ensemble d'un écosystème puis essayer de recueillir de l'information, de les analyser

et d'essayer avec ces informations-là, même à la limite, de résoudre un problème. En tout cas, de plus en plus, on rencontre des problèmes dans notre environnement que les gens pourraient être pas juste conscientisés, mais essayer d'aborder le problème par la cueillette d'informations et pouvoir agir comme citoyen d'une façon beaucoup plus éclairée. L'observation active évidemment demande - et ça, l'exemple de RAPPEL en est un - de la formation de la part des gens qui la font pour être capable d'utiliser les données que les gens recueillent.

L'autre exemple particulier qui est donné dans le mémoire, c'est le projet encore une fois qui a une approche plus écosystémique et très ambitieuse de la part de la Biosphère pour le réseau d'observation des poissons d'eau douce ou sur l'ensemble d'un écosystème. Puis là, tenez-vous bien, c'est sur tout l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent que les gens tentent de cueillir des données pour qualifier l'état de santé des Grands Lacs et du Saint-Laurent en faisant de l'observation active sur les poissons d'eau douce.

Plus près de nous, et c'est ça que le MAKI intervient maintenant sur un projet d'observation active, sur un projet qui s'appelle «J'adopte un cours d'eau». Et juste pour le situer, si Marie-Andrée pouvait remettre un transparent qu'on a utilisé cet après-midi, pour vous préciser le projet «J'adopte un cours d'eau» pour l'ensemble du bassin versant, où c'en est rendu maintenant. Ce transparent présente pour l'ensemble du bassin versant de la Saint-François. Nous, on se préoccupe actuellement du sous-bassin 8 de la rivière au Saumon - on en a parlé tantôt, monsieur Pelletier en a parlé du lac Brompton - évidemment qui prend sa source surtout au lac Brompton et aussi au lac Stukely et qui alimente la rivière au Saumon jusqu'à la rivière Saint-François.

Monsieur Pelletier a vraiment soulevé - et ça, je n'en ajoute pas plus - la situation de cette rivière qui est exceptionnelle sur le plan environnemental, où il a signalé, à partir du lac Brompton jusqu'à Kingsbury, il n'y a aucune intervention humaine le long de cette rivière environ sur 17 kilomètres avant d'arriver à Kingsbury.

Actuellement, le projet «J'adopte un cours d'eau», c'est d'essayer d'inviter des jeunes de deux écoles secondaires de la région de Richmond de participer à de l'observation active sur la rivière au Saumon pour commencer à documenter de l'information et qui pourrait permettre aux jeunes, encore une fois, d'agir en espérant... en tout cas, monsieur Pelletier a soulevé une problématique en termes d'avenir, qui est loin d'être encourageante pour ce qui va se passer à la tête de cette rivière, surtout dans la région du lac Brompton, si ces projets vont de l'avant. C'est le projet «J'adopte un cours d'eau».

Et ça nous amène à la recommandation 4. Rapidement, c'est que le bassin versant de la rivière Saint-François soit désigné pour un projet pilote sur l'observation active en tenant compte qu'on développe depuis cette année un premier projet qui est très limité, «J'adopte un cours d'eau», avec la rivière au Saumon, mais qu'on souhaiterait avec un appui.

Et la dernière recommandation que nous faisons, c'est que le ministère de l'Éducation prépare un document d'accompagnement dans le cadre de la refonte des programmes au

secondaire sur l'observation active des rivières, milieux humides, qui serait destiné aux élèves du début du secondaire.

2915 L'heure s'avançant et sachant qu'il y en a qui sont en moins grande forme que moi, je m'arrêterais ici.

LE PRÉSIDENT :

2920 Je ne sais pas comment vous avez fait pour deviner!

2925 Deux, trois petits souvenirs, si vous permettez. Quand j'ai commencé au ministère de l'Environnement, il y a longtemps, il existait une entente entre le Ministère et des individus dispersés sur le territoire et des gens qui avaient pour mandat de faire des observations de type météorologique la plupart du temps, et c'était un réseau de surveillance. Et ces gens-là avaient des contrats avec le ministère de l'Environnement, à très faible coût, mais c'était en général des gens qui avaient une formation scientifique et ça donnait un niveau de connaissance formidable. C'est une des premières choses qu'on a coupées, parce que c'était de l'argent qui sortait, voyez-vous?

2930 Les logiques de l'administration. C'est la première remarque que je voulais vous faire.

2935 La deuxième. Je me rappelle d'une autre audience sur les déchets où il y a quelqu'un qui était venu nous voir, qui était venu nous expliquer que dans la Ville de Montréal, lui, il invitait les gens à adopter un arbre. Il disait: «Il n'y a rien qui empêche d'adopter un arbre.» Il faisait un contrat et la personne devenait responsable de la protection de l'arbre. Et ça donnait, au niveau de la municipalité, quelque chose d'extraordinaire, parce que ça donnait une personne qui était responsable d'un arbre et sensibilisait tout le monde autour. Alors, c'est intéressant de voir resurgir par une autre forme des expériences qui ont été ailleurs dans d'autres domaines.

2940 Votre mémoire est très centré sur la dimension donc éducative et sur la participation du public. Et c'est donc une des choses qu'on doit vous demander, est-ce que vous croyez que ce genre d'adoption ou d'observation que vous donnez -- évidemment, je trouve ça amusant que les gens s'amusent à répertorier les chants amoureux des grenouilles. Je trouve ça assez subtil. 2945 Moi, ça m'endort quand je les entends l'été mais je n'ai pas l'idée d'aller faire l'analyse fine à ce niveau-là.

M. LAURIER BUSQUE :

2950 Jusqu'à temps que vous ne les entendiez plus, par exemple. Là, vous deviendriez inquiet.

LE PRÉSIDENT :

2955 Mais est-ce qu'on peut penser à des modèles d'association des citoyens, dans un encadrement donné, pour justement aller rechercher des connaissances ou des observations que nous avons? Il me semble que vous allez beaucoup dans ce sens-là.

M. LAURIER BUSQUE :

2960 Moi, j'y crois principalement comme éducateur. Avec un groupe de jeunes, je l'ai fait dans la région de l'Outaouais. Là, on le fait maintenant avec la rivière au Saumon, où les gens habitent tout près de la rivière puis ils n'ont jamais mis les pieds dans la rivière. Puis là, ce n'est pas sur un bateau, mais vraiment entrer dans la rivière pour voir la température de l'eau. Ils n'ont jamais même pu apprécier. On demandait à ces gens-là: «Quelle est, selon vous, la température de l'eau?» Ils n'en avaient aucune idée, tant qu'ils n'ont pas mis les deux pieds dedans pour s'apercevoir qu'elle était froide, l'eau, puis que ce n'est pas la même température que l'air.

2970 Juste dire que comme première préoccupation, il y a une préoccupation d'éducateur évidente d'éducation et aussi d'éducation scientifique, à la limite, de s'assurer, que ce soit des jeunes, que ce soit des adultes ou des cultivateurs...

2975 J'aimerais aussi faire un lien avec ce que j'ai entendu cet après-midi ou ce soir, je pense, que les cultivateurs, pour les gens de la Tomifobia, semblent avoir une attitude presqu'indifférente par rapport aux problèmes environnementaux. Mais ça, tant qu'ils ne l'ont pas mesuré eux-mêmes pour savoir que sur leur terre, sur leur ruisseau, le cours d'eau qui passe sur leur terre a telles caractéristiques... Quand ils vont réaliser ça, il y a des grandes chances que leur attitude change.

2980 Et c'est ça que je souhaiterais comme élargissement - je ne sais pas si je réponds à votre question - mais comme élargissement, c'est d'être capable, pas juste avec les jeunes, mais avec tout groupe de citoyens, que ce soit à la limite aussi des cultivateurs - en passant, qui sont d'excellents observateurs - mais de mettre les éléments là-dessus puis aller chercher... 2985 ce n'est pas juste la décision «quand est-ce que je vais semer» qui pourrait être importante comme observation, mais quelle conséquence, tel geste que je pose sur ma terre, ça a sur les cours d'eau, pour pouvoir lui-même sur sa terre de qualifier ou quantifier qu'est-ce qui se passe.

2990 C'est un peu à très long terme qu'on pourrait voir se dessiner des gens beaucoup plus conscients. Puis quand vient le temps de prendre une décision, qu'il y a des conséquences environnementales, d'agir plus en connaissance de cause, qui semble actuellement ne pas être le cas. Les gens agissent puis ils ne savent pas trop trop ce qu'ils font.

2995 Je ne répond pas à votre question. Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

3000 Non, mais on tourne autour. Il est évident que votre conviction d'éducateur est dans ce sens-là. Est-ce que ça peut se structurer davantage, avoir un bénéfice non seulement en termes d'éducation mais aussi en termes d'information reçue en retour.

M. LAURIER BUSQUE :

3005 Pour le réseau des poissons d'eau douce, ça a une conséquence scientifique. Les scientifiques d'Environnement Canada utilisent les données recueillies par les jeunes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3010 La question qui me vient à l'esprit est la suivante, monsieur Busque. Est-ce qu'il n'y a pas des gens... parce que nous, ici, on voit tout le bien-fondé, l'aspect positif de cette recommandation que vous faites. Mais un coup écrite et puis transposée dans le quotidien, que répondriez-vous à des gens qui diraient là-dessus: «Aïe! mais vous allez faire de moi peut-être un délateur. Je vais être obligé de donner une information sur mon voisin.» Et le simple citoyen se retrouverait peut-être dans une situation d'observation où lui se sentirait comme un délateur, 3015 parce que là il n'aurait pas, pour un cas précis, à observer un oiseau ou l'évolution d'un écosystème de végétation, mais il aurait un cas patent de pollution près de lui.

M. LAURIER BUSQUE :

3020 Le risque est là. Mais sachez qu'actuellement, c'est un élément ça que la Biosphère rend disponible pour des municipalités le long du Saint-Laurent et des Grands Lacs, où il y a un réseau où les municipalités communiquent les résultats de la qualité de l'eau qu'ils rejettent dans les Grands Lacs et dans le fleuve.

3025 Les municipalités qui ne communiquent pas leurs données, les gens se posent de sérieuses questions. Et l'invitation est faite à toutes les municipalités: «Veuillez mettre sur une banque de données.» Évidemment, ça ne se fait pas à chaque jour, mais sur une base relativement régulière où les municipalités mettent sur le réseau leurs données. Chicago le fait. Toutes les très grandes villes américaines le font. Montréal le fait.

3030 Et là, je ne sais pas, moi, je ne veux pas mettre aucune municipalité dans l'eau chaude, mais qu'ils ne communiquent pas ces données, qu'est-ce qui se passe avec le traitement des eaux qu'ils rejettent et quelle est la qualité de l'eau qu'ils rejettent dans l'environnement? Il y a un risque à ce niveau-là, lorsqu'on fait de l'observation puis qu'on rend publiques ou on 3035 communique nos données pour se qualifier.

3040 Sachez que RAPPEL le fait avec les riverains des lacs. Le rapport, on va vous le communiquer. Je pense, déjà, il y a des associations qui vous ont communiqué des résultats ce soir. Mais les gens se compromettent. Mais ça a quoi comme conséquence, ça? Ça rend les gens très conscients de ce qui se passe. Et quand on va parler de mesures comme on a

proposées ce soir, bien, les politiciens sont mieux de se tenir parce qu'il y a des gens qui vont être terriblement conscients de ce qui se passe.

Moi, j'ai péché dans la rivière Magog. Je me suis baigné dedans. Il n'est plus question de ça. Pour quelle raison que ça s'est passé, que maintenant c'est ça la réalité? Je regrette, il y a des gens à un moment donné qui vont dire: «C'est assez, là.» La qualité est rendue telle qu'on ne peut plus même se demander: est-ce qu'on va pouvoir continuer à y vivre d'une façon convenable? Plus se baigner, plus pécher, bon, c'est ça que ça a comme conséquence. Mais l'eau, on ne peut plus la boire? Un instant, là!

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Busque, compte tenu du rôle important des milieux humides entre les écosystèmes, dans l'interécosystémique, et du fait de leur fragilité et surtout leur vulnérabilité à l'égard des pressions anthropiques, est-ce que certaines initiatives de mise en valeur ne risquent pas d'aller à l'encontre justement des objectifs de conservation, soit en donnant accès, soit en favorisant la connaissance que les gens peuvent avoir de ces territoires?

M. LAURIER BUSQUE :

La réponse est peut-être très rapide dans le mémoire, mais elle est donnée. Vous avez un groupe de citoyens, et je m'excuse, je me réfère à une expérience ontarienne, où des citoyens d'une municipalité ont été convaincre leur conseil municipal de faire cesser les opérations d'un entrepreneur qui était en train de complètement saccager un milieu humide. C'est des citoyens, ça.

Parce que la loi, en passant, en Ontario, depuis quelques années, le gouvernement provincial permet aux municipalités de passer outre les lois provinciales pour faciliter la vie à des entrepreneurs. Et là, vous avez un groupe de citoyens qui étaient conscients de ce qui se passait, puis qui ont été voir la Municipalité, puis ils ont dit aux gens: «Vous allez nous arrêter ça.» Puis ils ont dû arrêter à cause de la pression du public dans le milieu même où ça se déroulait.

C'est vite dit dans le mémoire, mais je le mentionne à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

On va arrêter, pas par absence d'intérêt, mais pour permettre à la Commission d'être en mesure de siéger demain.

M. LAURIER BUSQUE :

On vous souhaite une bonne santé, monsieur.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci.

3090 Écoutez, la procédure prévoit un droit de rectification. Est-ce qu'il y a des choses qui ont été dites, qui sont factuellement erronées, sur lesquelles vous voulez intervenir? Parfait.

3095 Alors, il me reste à remercier les gens au soutien de la logistique et au son, le ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Jean Métivier et monsieur Georges Leclerc; à la sténotypie, Lise Maisonneuve; à l'arrière, Louise Bourdages, agente d'information; Hélène Marchand, coordonnatrice, et notre analyste, Serge Daoust.

On se retrouve demain, à 14 h, en pleine forme. Merci et à bientôt.

3100

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3105 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.